

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **trois** du mois d'**avril**, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, s'est réuni en session **ordinaire** à l'EHPAD du Lac situé aux **Ancizes-Comps**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 20/03/2025

Présents :

Membres Elus : MM. & Mmes BERTIN Christine, BOULEAU Bernard, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, DA SILVA Sidonio, DOSTREVIE Corinne, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, MANUBY Didier, MUSELIER Jean-Pierre, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal.

Membres Nommés : MM. & Mmes, BLANC Mireille, DELVINCOURT Béatrice, DERIGON Dominique, DURANTEL Sylvie, GRANET Séverine, LAMAISON Marie-Hélène, LEYMARIE Josette, MATHEY Françoise-Paule, NONY Marie-Anne, POTELLERET Carole.

Procurations : M. FABRE Jean-Louis a donné procuration à M. CHARBONNEL Pascal, M. MARTIN Roland a donné procuration à Mme GRANET Séverine, Mme PERRET Delphine a donné procuration à Mme BERTIN Christine et M. RAFFIER Christian a donné procuration à M. MANUBY Didier.

Absents/excusés : MM. & Mmes AUBIGNAT Michel, CHABRIER Laëtitia, CLEMENT Julie, FABRE Jean-Louis, GUEYTON Christiane, MARTIN Roland, NOUZILLE Jean-Yves, PERRET Delphine, RAFFIER Christian, RAYNAUD Isabelle.

Nombre de personnes titulaires : 33

Nombre de personnes présentes : 23

Nombres de suffrages exprimés : 27 dont 4 procurations

Dûment convoqué dans les conditions prévues à l'article R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, en vertu de l'article R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme BLANC Mireille** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1. **Administration générale - Ressources humaines**

- 1.1. Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2025
- 1.2. Adhésion à l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (ADHUME)

2. **EHPAD**

- 2.1. Tarification unique et différenciée
- 2.2. Approbation des États Réalisés des Recettes et des Dépenses (ERRD), de l'affectation des résultats et des comptes de gestion 2024
- 2.3. État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025
- 2.4. Modification des contrats de séjour et règlements de fonctionnement
- 2.5. Convention de partenariat entre le CRT des Combrailles et les EHPADs du CIAS Combrailles, Sioule et Morge
- 2.6. Avenant aux marchés de travaux - Reconstruction – extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS
- 2.7. Prêt relais -FCTVA - Reconstruction – extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS

3. Budget principal du CIAS et budgets annexes des services de portage repas et d'aide à domicile

4. Pour information

- 4.1. Actions de Prévention sur inscription auprès du CIAS : Programmation avril-juin 2025
- 4.2. Présentation des résidences seniors de Combronde en partenariat avec Auvergne habitat et Sopria société de promotion Auvergne

5. Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

AJOUT POINT À L'ORDRE DU JOUR :

- Réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- Appel à la mobilisation : L'accompagnement digne de nos aînés : un impératif moral et sociétal

DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT :

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-07 SWITCH POUR CONNEXION PRISES RÉSEAUX EHPAD DU LAC - XEFI

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise XEFI Informatique, 11, allée Evariste Gallois – 63 170 AUBIERE, pour l'achat de switch POE pour les prises RJ45 afin de les connecter au réseau pour l'EHPAD Du Lac, d'un montant de **10 358,52 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-08 FICHE MODIFICATIVE DE TRAVAUX N° 7 / LOT 15 CONSTRUCTION EHPAD LES ANCIZES-COMPS - CCE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la fiche modificative de travaux n° 7 au marché du Lot 15 de l'entreprise CCE, Zone Industrielle du Brézet, 27, rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND. Des travaux en moins sont à prendre en compte : suppression de l'autocommutation.

Les nouvelles conditions financières du marché sont les suivantes :

Montant du marché initial : 490 000,00 € HT

Montant de la fiche modificative n°1 : 4 886,24 € HT soit 0,99 %

Montant de la fiche modificative n°2 : 27 118,63 € HT soit 5,53%

Montant de la fiche modificative n°3 (moins-value) : - 5 655,05 € soit - 1,15%

Montant de la fiche modificative n°4 : 199,77 € soit 0,04 %

Montant de la fiche modificative n°5 (moins-value) : - 6 904,25 € soit - 1,41%

Montant de la fiche modificative n°6 (moins-value) : - 8 069,94 € soit - 1,65%

Nouveau montant du marché : 501 575,40 € HT

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-09 ENTRETIEN VÉHICULE - PÔLE MAINTIEN À DOMICILE GARAGE COMBRONDE AUTOMOBILES

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise GARAGE COMBRONDE AUTOMOBILES, pour le remplacement des disques et plaquettes de freins avant et arrière de la Citroën C3 FL-842-AZ du pôle maintien à domicile, d'un montant de **1 134,43 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-10 CONTRAT ANNUEL DE MAINTENANCE DE TYPE P2 DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE - EHPAD LES ORCHIS - ENGIE SOLUTIONS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ENGIE SOLUTIONS, sise 16 rue Pierre Boulanger « Le Brézet 63017 CLERMONT FERRAND, pour la contractualisation de la maintenance de l'installation de chauffage et de l'eau chaude sanitaire à l'EHPAD Les ORCHIS, pour un montant de **7 981,00 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-11 AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT - INTER MUTUELLES ASSISTANCE GIE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte l'avenant à la convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et Inter Mutuelles Assistance GIE (IMA GIE) -118 Avenue de Paris - 79000 NIORT, qui donne lieu chaque année à un renouvellement d'accord tarifaire.

Barèmes tarifaires 2025 :

PRESTATIONS	TARIFS TTC 2025
Aide-ménagère	27,50 €
Auxiliaire de vie	27,50 €
Indemnités kilométriques	0,50 €
Supplément dimanche et jour férié Supplément 25 Décembre Supplément 1 ^{er} Mai	29,90 €

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-12 MATÉRIEL INFORMATIQUE - PÔLE EHPAD - XEFI

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge annule et remplace la décision n°2025-002, suite à l'arrêt de la production du modèle de l'ordinateur portable du devis attaché à cette décision (montant 2 017,10 € TTC), un autre modèle a été mis en remplacement. Le montant est de **2 104,58 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-13 LOGICIEL QUALITÉ - CIAS - AGEVAL SOLUTIONS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AGEVAL SOLUTIONS, 3 rue Jean ZAY - 49 000 ANGERS, concernant la mise en place du logiciel qualité AGEVAL pour le service d'aide à domicile, d'un montant de **6 969,16 € TTC**.

L'objectif est d'améliorer le suivi de la qualité, des procédures, de répondre aux différentes référentielles qualités des ESMS, d'effectuer un suivi du CPOM, un suivi des différents indicateurs de la structure et préparer l'évaluation 2027.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-14 ACCORD TARIFAIRE 2024 - CIAS - RMA

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la modification de la convention de collaboration entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et l'union d'assistance Ressources Mutuelles Assistance (RMA), qui donne lieu chaque année à un renouvellement d'accord tarifaire. Pour l'année 2025, l'accord tarifaire est de 26,80 € par heure d'intervention et 0,50 €/Kms pour les déplacements.

Cette décision fait suite à la décision du Président N°2022-002 : Renouvellement de la convention de partenariat avec le groupement de mutuelles Ressources Mutuelles Assistance (RMA).

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-15 SIÈGE COQUILLE - EHPAD ANCIZES - HMS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de la société « HMS » - 3 avenue du Roussillon, 63170 AUBIERE -, pour la fourniture d'un siège coquille Ellysée manuel pour un résident de l'EHPAD des Ancizes, d'un montant de 643,55 € TTC.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-16 SPECTACLE « ACCORD CABRETTE » - EHPAD ANCIZES - ART'VERNE PRODUCTION

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de la société « ART'VERNE PRODUCTION » – 27 avenue Julien, 63000 CLERMONT FERRAND, pour le spectacle « Accord cabrette » d'une durée de 1h30 qui aura lieu le 12 février 2025 à l'EHPAD des Ancizes, d'un montant de **200,00 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-17 FORMATION PROFESSIONNELLE DUI - EHPAD LE MONTEL – CFPS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition du CFPS du CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT FERRAND - 58, rue Malembert - 63000 CLERMONT pour effectuer une formation du Dossier Usager Informatisé (DUI) pour un agent de l'EHPAD de MANZAT, d'un montant de **220,00 € TTC** et d'un supplément de 13,00 € de repas.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-18 FORMATION DU PERSONNEL AU LOGICIEL NETPLANNING - 3 EHPADs - TERANGA SOFTWARE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge remplace le logiciel métier des EHPADs par le logiciel Netplanning afin de répondre aux problématiques rencontrées par les agents, d'améliorer le suivi des agents. Ce logiciel a une interface commune avec le logiciel Netsoins utilisé actuellement dans les EHPADs. Le paramétrage et les formations sont organisés en juillet 2025 (confère décisions N°2025-20).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise TERANGA SOFTWARE - 21 rue Viète, 75017 PARIS pour une journée supplémentaire de formation des agents au logiciel NETPlanning pour un montant de **1 210,00 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-19 AVENANT N°6 : LOT 10 A ET LOT 11 A - NOUVEL EHPAD LES ANCIZES-COMPS - ASSEMBLIA - (DÉCISION ANNULÉE)

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-20 LOGICIEL NETPLANNING - 3 EHPADs - TERANGA SOFTWARE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale accepte la proposition de l'entreprise TERANGA SOFTWARE - 21 rue Viète, 75017 PARIS pour la mise en place du logiciel NETPlanning qui comprend 3 jours de formations pour les agents et le paramétrage du logiciel pour un montant de **7 140,00 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-21 à N°2025-23 PARAMÉTRAGE DU LOGICIEL DE FACTURATION DES RÉSIDENTS - 3 EHPADs - BERGER LEVRAULT

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale accepte les propositions de l'entreprise BERGER LEVRAULT – 64 rue Jean Rostand, 31 670 LABEGE pour le paramétrage de la facturation des résidents en accueil temporaire sur chaque établissement d'un montant de 406,80 € TTC pour l'EHPAD de Manzatz, de 271,20 € TTC pour l'EHPAD de Combronde et de **406,80 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-24 RÉPARATION VÉHICULE ET CONTRÔLE TECHNIQUE - EHPAD DES ANCIZES - ETS VGARAGE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise VGARAGE – 24 avenue de la Gare, 63 770 LES ANCIZES-COMPS, pour les réparations et le contrôle technique du véhicule de service de l'EHPAD des Ancizes-Comps pour un montant de **884,27 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-25 ACHAT BARQUETTES - SERVICE PORTAGE DE REPAS - RESCASET BY GUILLIN

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise RESCASET BY GUILLIN - 2521 route du Tram, 38 690 COLOMBE concernant l'achat de barquettes afin de conditionner les repas du service de portage de repas d'un montant de **2 336,59 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-26 CHANGEMENT MATÉRIEL - EHPAD COMBRONDE - HARMONIE MÉDICAL SERVICE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise HARMONIE MÉDICAL SERVICE - 3 avenue du Roussillon, 63 170 AUBIÈRE, concernant l'achat de deux chariots de change pour les soins des résidents de l'EHPAD de Combronde d'un montant de **1 475,23 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-27 RÉPARATIONS ASCENSEUR - EHPAD COMBRONDE - ORONA

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ORONA – 15 rue des Frères Montgolfier, 63 170 AUBIÈRE concernant le remplacement de 6 réglettes LED et la réparation de l'ascenseur de l'EHPAD de Combronde pour un montant de **549,60 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-28 ACHAT CHARIOT DE CHANGE - EHPAD LES ANCIZES - HMS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise HARMONIE MÉDICAL SERVICE - 3 avenue du Roussillon, 63 170 AUBIÈRE, concernant l'achat de quatre chariots de change pour les soins des résidents du nouvel EHPAD des Ancizes-Comps d'un montant de **2 914,96 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-29 ACHAT CHARIOTS SUPPORT- 3 EHPADs - HMS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise HARMONIE MÉDICAL SERVICE - 3 avenue du Roussillon, 63 170 AUBIÈRE, concernant l'achat de 14 chariots porte sacs avec couvercle et pédale pour les EHPADs d'un montant de **8 313,48 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-30 LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE - CAISSE D'ÉPARGNE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de la banque CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN - 80 chemin du Grand Champ, 42 360 PANISSIERES, concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour pallier au remboursement des 2 prêts relais contractés dans le cadre de la construction de l'EHPAD Du Lac aux Ancizes-Comps.

Dans les conditions suivantes :

Montant maximum : 1 267 500 €

Taux Effectif Global : 3,54 % l'an, soit un taux de période mensuelle de 0,29 %

Commission d'engagement : 1 014 €

Commission de non-utilisation : 0,05% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages du mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts

Modalités de remboursement : Paiement mensuel des intérêts par débit d'office

Durée du contrat : 3 mois à compter du 06/03/202

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-31 ACHAT DE 2 DOUCHES DE LIT - 2 EHPADs - HMS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise HARMONIE MÉDICAL SERVICE - 3 avenue du Roussillon, 63 170 AUBIÈRE, concernant l'achat de deux douches de lit avec housse de protection pour les EHPADs de Combronde et des Ancizes-Comps pour un montant de **13 043,42 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-32 ACHAT DE COUVERTURES - EHPAD DE MANZAT - GRANJARD

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise GRANJARD - 80 chemin du grand champ, 42 360 PANISSIERES, concernant l'achat de 50 couverture polaire pour l'EHPAD de Manzat pour un montant de **727,20 € TTC**.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-33 FTM 1 LOT 17 - EHPAD LES ANCIZES-COMPS - SOPROMECCO

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise SOPROMECCO - 50 route d'Hauterive, 03 200 ABREST, concernant la fourniture et la pose de 2 grilles de ventilation dans la zone « Cuisine » de l'EHPAD du Lac.

Les nouvelles conditions financières du marché sont les suivantes :

Montant du marché initial : 33 900,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 430,66 € HT (+1,27 %)

Nouveau montant du marché : 34 330,66 € HT

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

D20250401 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2025

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Services Aide à domicile et Portage de repas

Création de postes

Portage de repas	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif ppal 1ère classe	POSTE 32,5/35EME	Avancement de grade
------------------	----------------	-------------	--	------------------	---------------------

Suppressions de postes

AIDE À DOMICILE	Technique	Catégorie C	Agent technique	POSTE 19/35EME	Changement de filière
-----------------	-----------	-------------	-----------------	----------------	-----------------------

EHPAD Ancizes

Création de poste

EHPAD ANCIZES	Médico-sociale	Catégorie B	Aide-soignante classe supérieure	POSTE 35/35EME	Avancement de grade
---------------	----------------	-------------	----------------------------------	----------------	---------------------

Par conséquent le tableau des effectifs du Centre Intercommunal d'Actions Sociales modifié en fonction devient le suivant :

Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AIDE À DOMICILE	46	32,85
Adjoint administratif	2	1,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint administratif ppal 1 cl	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Adjoint administratif ppal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	27	17,73
POSTE 11/35EME	1	0,31
POSTE 14/35EME	2	0,8
POSTE 15/35EME	1	0,43
POSTE 16,5/35EME	1	0,47
POSTE 16/35EME	1	0,46
POSTE 17/35EME	1	0,49
POSTE 18/35EME	1	0,51
POSTE 19/35EME	4	2,16
POSTE 22/35EME	1	0,63
POSTE 23/35EME	1	0,66
POSTE 24/35EME	1	0,69
POSTE 25/35EME	3	2,13
POSTE 27/35EME	1	0,77
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 30/35EME	2	1,72
POSTE 32/35EME	3	2,73
POSTE 34/35EME	1	0,97
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	5	3,86
POSTE 23/35EME	1	0,66
POSTE 25/35EME	1	0,71
POSTE 27/35EME	1	0,77
POSTE 30/35EME	2	1,72
Agent social principal 1 cl	7	4,96
POSTE 17/35EME	1	0,49
POSTE 19/35EME	1	0,54
POSTE 24/35EME	1	0,69
POSTE 25/35EME	2	1,42
POSTE 32/35EME	2	1,82
Agent social principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Attaché	1	1
POSTE 35/35EME	1	1

EHPAD ANCIZES	43	35,44
Adjoint administratif	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Adjoint administratif principal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	7	6,3
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 35/35EME	5	5
Agent social	5	4,6
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social principal 2 cl	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Agent social principal 2e cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Aide-soignante classe normale	10	9,1
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 28/35EME	2	1,8
POSTE 35/35EME	7	7
Aide-soignante classe supérieure	4	3
POSTE 35/35EME	4	3
Attaché	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Auxiliaire de soins	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
Cadre de santé	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Infirmière en SG	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Infirmière en SG	3	3
POSTE 35/35EME	3	3
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue classe normale	1	0,24
POSTE 8,25/35EME	1	0,24
Rédacteur territorial	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Agent social contractuelle	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
EHPAD COMBRONDE	29	22,65
Adjoint administratif	2	1,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	3	3
POSTE 35/35EME	3	3

Agent social	5	4,5
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 35/35EME	4	4
Aide-soignante classe normale	7	6,16
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 26,54/35EME	1	0,76
POSTE 35/35EME	5	5
Attaché	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Auxiliaire de soins	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Cadre de santé	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Infirmière classe supérieure	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Infirmière en SG	3	2,5
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 35/35EME	2	2
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue classe normale	1	0,09
POSTE 3/35EME	1	0,09
Rédacteur territorial	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Agent social contractuelle	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
EHPAD MANZAT	38	32,06
Adjoint administratif	2	1,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	6	5,1
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 1 cl	6	5,86
POSTE 30/35EME	1	0,86
POSTE 35/35EME	5	5
Agent social principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Aide-soignante classe normale	6	5,06
POSTE 11,5/35EME	1	0,46
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3

Aide-soignante classe supérieure	5	5
POSTE 35/35EME	5	5
Attaché	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Cadre de santé	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Infirmière en SG	1	0,9
POSTE 31,5/35EME	1	0,9
Infirmière en SG	3	2,9
POSTE 31,5/35EME	1	0,9
POSTE 35/35EME	2	2
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue classe normale	1	0,24
POSTE 8,25/35EME	1	0,24
Rédacteur territorial	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Auxiliaire de soins ppal de 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
PORTAGE DE REPAS	5	3,78
Adjoint administratif ppal 2ème cl	1	0,93
POSTE 32,5/35EME	1	0,93
Agent social principal 1 cl	3	2,85
POSTE 32/35EME	1	0,91
POSTE 33/35EME	1	0,94
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint administratif ppal 1ère cl	1	0
POSTE 32,5/35EME	1	0
Total général	161	126,79

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations et fermetures, à partir du 1er avril 2025, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (ADUHME), aussi appelée "agence locale des énergies et du climat" a pour objectif principal de promouvoir la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables afin de réduire les impacts environnementaux et climatiques liés aux énergies fossiles.

Objectifs et moyens d'action :

- Sensibilisation et accompagnement des consommateurs non domestiques,
- Soutien aux collectivités et décideurs pour définir et mettre en place des politiques énergétiques durables,
- Collecte et analyse de données énergétiques locales,
- Mise en œuvre d'un **Conseil en Énergie Partagé** pour aider les collectivités à mieux gérer leur consommation,
- Expertise indépendante sur les projets énergétiques et d'aménagement.

Le service développement de CSM a formulé, pour les EHPADs du CIAS CSM, une demande d'adhésion auprès de l'ADUHME en octobre 2024. L'adhésion à l'ADUHME permettra aux EHPADs de bénéficier d'un audit énergétique, d'un accompagnement et de conseils sur des travaux de rénovation.

Afin d'adhérer à l'association, le CIAS doit désigner 2 représentants pour intégrer le Collège « organismes consulaires, société d'économie mixte et autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels ».

Il est donc proposé de nommer deux représentants membre du conseil d'administration du CIAS.

Les cotisations des membres sont décidées chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration. Coût de la cotisation 2025 pour le Budget du CIAS : 2 500 €. Les statuts et le règlement interne de l'association sont annexés à la délibération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à désigner les représentants du CIAS,
- DÉSIGNE deux représentants : Messieurs BOULEAU Bernard et RAFFIER Christian
- INSCRIT les crédits correspondants au budget du CIAS.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

2 - PÔLE EHPAD

Préambule sur la situation budgétaire des EHPAD

⇒ **Des résultats budgétaires qui se dégradent**

L'analyse des résultats budgétaires des 5 dernières années montre une dégradation de la situation budgétaire depuis 2022 :

Résultat budgétaire	2020	2021	2022	2023	2024
Source ERRD2019 à 2024					
MANZAT	- 21 448 €	107 616 €	- 16 049 €	31 126 €	30 142 €
COMBRONDE	37 865 €	74 888 €	- 45 985 €	- 137 175 €	- 148 662 €
LES ANCIZES	38 860 €	- 22 567 €	- 114 516 €	- 140 988 €	116 814 €
TOTAL 3 EHPAD	55 277 €	159 937 €	-176 550 €	-247 037 €	-1 706 €

L'origine de la dégradation de la situation budgétaire réside dans des causes multiples

Des revalorisations salariales imposées aux établissements mais qui n'ont été que partiellement compensées : Le CTI et prime grand âge représente annuellement 520 000 € / an pour 3 EHPADs mais la compensation n'a été que partielle. Ces revalorisations, certes nécessaires, pèsent sur le budget des établissements

- Un contexte inflationniste important ces dernières années : le cout des " protections d'hygiène " a augmenté + 34 % en 3 ans. Le cout de l'énergie est passé de 155 000 € en 2019 à 191 360 € en 2024.
- Un manque d'attractivité et la concurrence de l'hospitalier : le turn-over important et les vacances de poste conduisent à une augmentation du recours à l'intérim. Le cout de l'intérim s'élève en 2024 à 395 K€ en 2024. Il n'était que de 213 K€ en 2020....
- Un produit de la tarification qui reste faiblement dynamique : + 9 % en 5 ans (+ 393 K€ de produit supplémentaire sur les trois établissements). En face, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 37 % en 5 ans (+ 1 614 000 € sur les trois établissements)

⇒ **Des résultats 2024 corrigés qui confirment l'équilibre budgétaire dégradé**

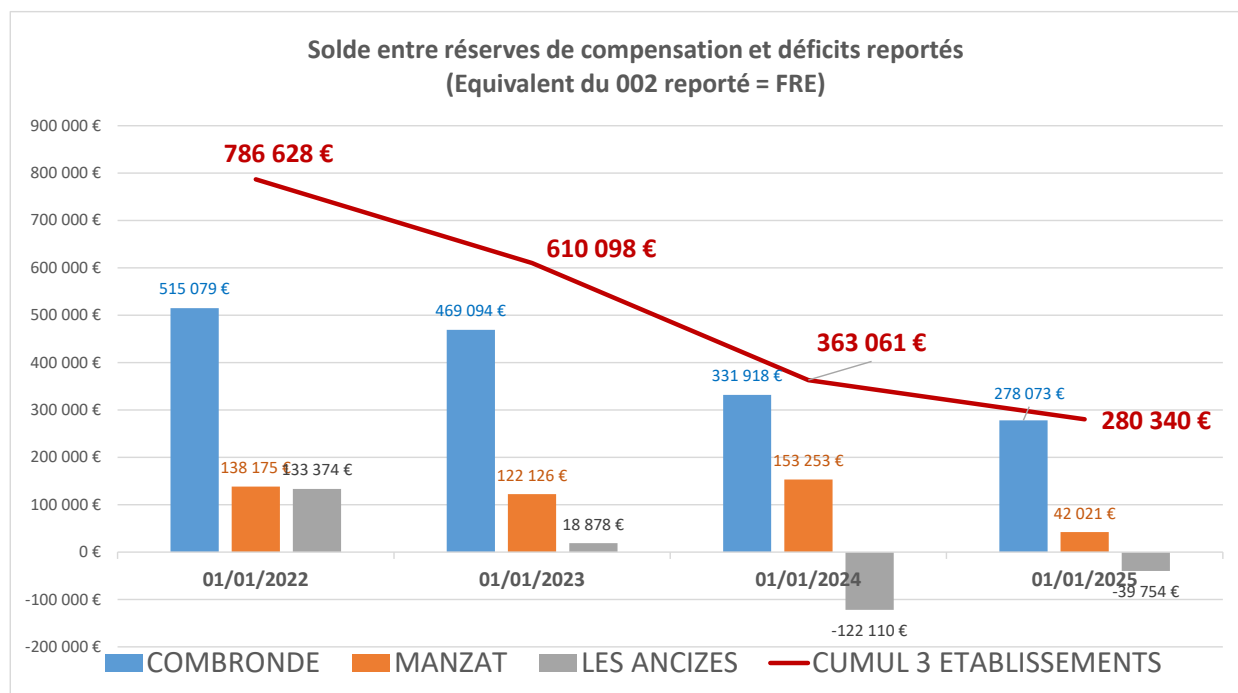
En 2024, la situation semble tout juste à l'équilibre (- 1 706 €) mais c'est uniquement dû à des subventions exceptionnelles encaissées en 2024.

La correction permet d'analyser les véritables équilibres budgétaires des EHPAD. La correction des dépenses et recettes exceptionnelles de l'année permet de montrer le résultat structurel des EHPAD sur 2024.

Résultat budgétaire CORRIGÉ	2024
Source ERRD2019 à 2024	
MANZAT - RÉSULTAT CORRIGÉ	19 741,63 €
COMBRONDE - RÉSULTAT CORRIGÉ	- 192 427,96 €
LES ANCIZES - RÉSULTAT CORRIGÉ	- 185 913,26 €
CUMUL 3 EHPAD	- 358 599,59 €

Sans les subventions exceptionnelles (ARS et CD63), le déficit cumulé sur les trois établissements aurait été de presque 359 000 €.

⇒ **Des réserves de compensation presque totalement épuisées**



Les réserves de compensation correspondent aux excédents de fonctionnement cumulés des années antérieures.

Compte-tenu des derniers exercices déficitaires, les réserves de compensation sont presque totalement utilisées.

Le cumul sur les Trois établissements des réserves de compensation s'élève à 280 340 €, soit l'équivalent de seulement 16 jours de trésorerie.

Dans le détail :

- Les réserves de compensation de l'EHPAD de Manzat sont quasiment épuisées (+ 42 021 €)
- Sur l'EHPAD des Ancizes-Comps, il n'y a plus de réserves (c'est même un résultat déficitaire qu'il faut reporter)

A court, terme, cela va donc également poser des problèmes de trésorerie.

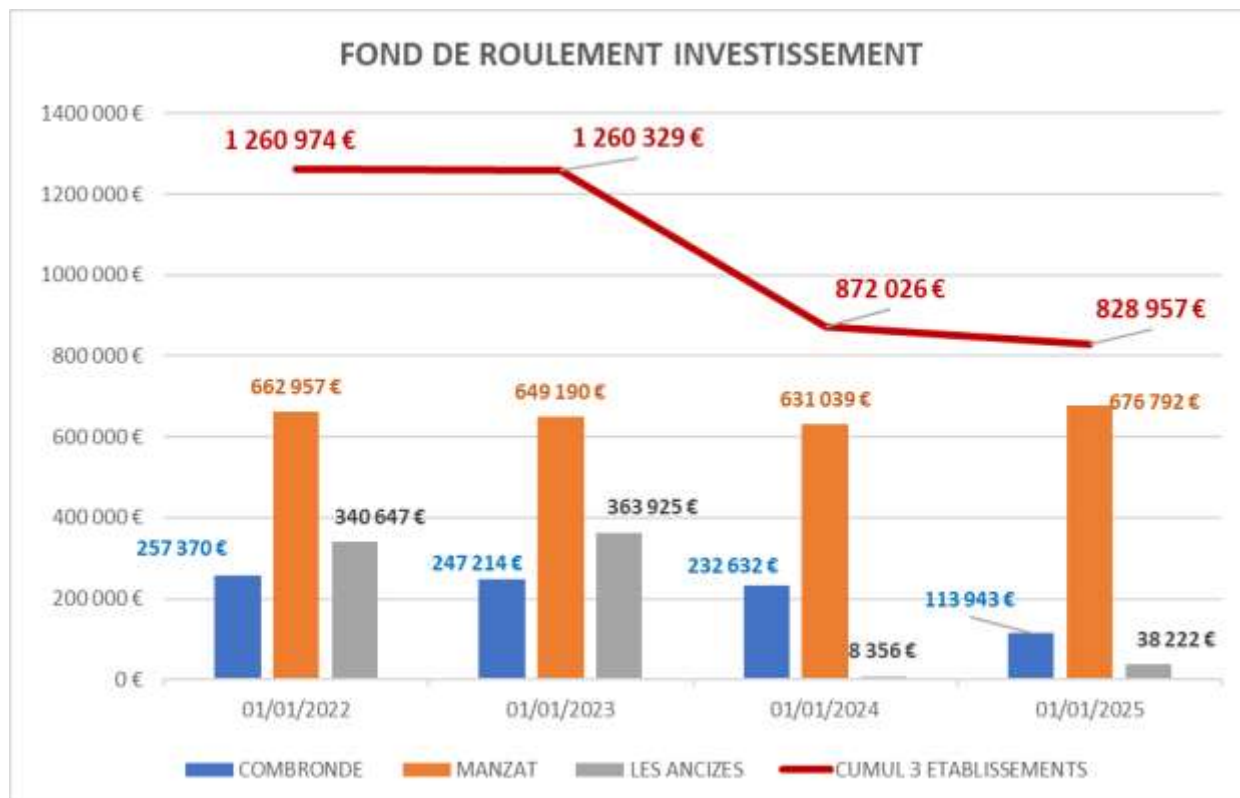
⇒ **Une capacité d'autofinancement nette négative**

SUIVI CAF NETTE	2022	2023	2024
COMBRONDE	- 37 535 €	- 125 979 €	- 139 342 €
MANZAT	- 21 407 €	32 649 €	26 428 €
ANCIZES	- 50 923 €	-74 477 €	116 341 €
CAF NETTE CUMULÉE 3 ÉTABLISSEMENTS	- 109 865 €	-167 807 €	3 427 €

Compte-tenu des résultats d'exploitation négatifs, l'épargne nette est elle aussi négative en 2022 et 2023 et n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement du capital des emprunts. Ainsi, il a fallu "piocher" sur le FRI pour rembourser le capital des emprunts.

En 2024, les EHPAD de Manzat et des Ancizes ont une épargne nette positive (grâce aux subventions exceptionnelles). L'épargne nette de Combronde reste négative.

⇒ **Un Fonds de Roulement Investissement qui ne permet de rembourser que deux années de capital des emprunts**



Le FRI représente les réserves d'investissement pour investir (constitue l'apport en autofinancement). Il est alimenté chaque année par la CAF nette (sous réserve qu'elle soit positive).

Le FRI permet également de financer le remboursement des emprunts lorsque les résultats de fonctionnement sont négatifs et ne permettent pas de dégager suffisamment de capacité d'autofinancement : Ainsi, lorsque les résultats de fonctionnement sont négatifs ce sont les réserves du "FRI" qui permettent de financer le remboursement du capital des emprunts déjà contractés.

Le cumul sur les trois EHPAD du montant du capital à rembourser s'élève à près de 400 000 € / an.

En deux ans, l'ensemble du FRI sera consommé si l'épargne annuelle n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Le président précise que la situation des EHPADs est préoccupante. La volonté de l'exécutif est de ne pas dégrader la prise en charge dans les EHPADs (taux d'encadrement, repas, animations...).

Pour cela, une enveloppe exceptionnelle de subvention a été proposée dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire de la communauté de communes pour soutenir le fonctionnement des EHPAD.

⇒ **Détail du résultat corrigé pour l'EHPAD de Manzat**

MANZAT - RÉSULTAT ERRD	30 142,26 €
Corrections de dépenses	16 332,98 €
<i>Annulation de titre sur exercices antérieurs</i>	16 332,98 €
Corrections de recettes	- 26 733,61 €
<i>Subventions exceptionnelles CD 63 2024</i>	- 26 733,61 €
MANZAT - RÉSULTAT CORRIGÉ	19 741,63 €

⇒ **Détail du résultat corrigé pour l'EHPAD de Combronde**

COMBRONDE Résultat ERRD	- 148 661,94 €
Corrections de dépenses	- 1 438,01 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	2 204,00 €
<i>Remboursement cadre de santé non mandaté pour cause insuffisance de crédits groupe 2</i>	- 11 000,00 €
<i>Maintenance SSI (mandaté en double)</i>	6 805,99 €
<i>Entretien linge plat (année antérieur)</i>	552,00 €
Corrections de recettes	- 42 328,01 €
<i>Subventions exceptionnelles CD 63 2024</i>	- 42 328,01 €
COMBRONDE RÉSULTAT CORRIGÉ	- 192 427,96 €

⇒ **Détail du résultat corrigé pour l'EHPAD des Ancizes**

LES ANCIZES - Résultat ERRD	116 814,03 €
Corrections de dépenses	- 82 990,00 €
<i>Frais financiers pris en charge par l'ARS</i>	- 82 990,00 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	4 904,73 €
Corrections de recettes	- 219 737,29 €
<i>Subventions exceptionnelles CD 63 (2023 et 2024)</i>	- 114 286,00 €
<i>Subvention fond urgence ARS 2023</i>	- 75 000,00 €
<i>Mandats annulés sur exercices antérieurs (remboursements EDF)</i>	- 30 451,29 €
LES ANCIZES RÉSULTAT CORRIGÉ	- 185 913,26 €

**D20250403 Approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024
EHPAD des ANCIZES-COMPS**

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente l'ERRD, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote de l'ERRD 2024.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote de l'ERRD, Monsieur Didier MANUBY.

RÉSULTATS 2024			
Section	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
HÉBERGEMENT	1 147 963,55 €	1 201 058,10 €	+ 53 094,55 €
DÉPENDANCE / SOINS	817 290,22 €	881 009,22 €	+ 63 719,00 €
Résultat global de l'exercice : excédent	1 965 253,77 €	2 082 067,32 €	+ 116 813,55 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE L'ERRD 2024 de l'EHPAD des ANCIZES-COMPS.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

D20250404 Affectation des résultats 2024 - EHPAD DES ANCIZES-COMPS

Le résultat total à affecter au titre de l'exercice N est composée du résultat comptable de l'année N auquel il convient d'incorporer l'intégralité du solde du report à nouveau qu'il soit excédentaire ou déficitaire.

Au vu du vote de l'ERRD 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme suit :

Réserve de compensation des déficits au 01/01/2024	98 759,05 €
Report excédentaire / déficitaire au 01/01/2024	- 220 888,77 €
RÉSULTAT 2024	116 813,55 €
Réserve de compensation des déficits (1068634) au 01/01/2025	0,00 €
Report excédentaire / déficitaire pour 2025	- 5 316,17 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250405 Approbation compte de gestion 2024 - budget annexe EHPAD DES ANCIZES-COMPS

État A1
N° CODEUR DU POSTE COMPTABLE : 043079 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. EPERS DU FUY-DE-DOME ETABLISSEMENT : CIAS COM EHPAD LES ANCIZES

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44300 - CIAS COM EHPAD LES ANCIZES
Compte de résultat consolidé

Exercice 2024
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CEP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Charges affectées à l'exploitation courante	252 289,00	65 170,00	0,00	317 459,00	295 539,95	-6%
Groupe 2 - Charges affectées au personnel	1 259 206,92	173 687,24	0,00	1 432 894,17	1 428 032,02	-0%
Groupe 3 - Charges affectées à la structure	232 351,62	32 330,03	0,00	263 781,65	245 881,31	-6%
TOTAL DES CHARGES	1 743 847,54	271 217,27	0,00	2 014 064,82	1 969 253,27	-3%
EXCÉDENT	-104 469,49	84 839,91	0,00	-19 629,58	116 813,55	-60%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CEP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 479 470,72	54 149,58	0,00	1 533 620,30	1 534 857,33	1%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	158 792,12	205 889,48	0,00	464 681,60	418 074,84	-10%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00	6 019,14	0,00	6 019,14	33 035,10	449%
TOTAL DES PRODUITS	1 638 262,84	366 058,20	0,00	1 994 321,04	2 085 967,27	5%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

5/

État A1
N° CODEUR DU POSTE COMPTABLE : 043079 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. EPERS DU FUY-DE-DOME ETABLISSEMENT : CIAS COM EHPAD LES ANCIZES

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44300 - CIAS COM EHPAD LES ANCIZES
Tableau de financement

Exercice 2024
EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						-
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	809 768,00	0,00	0,00	809 768,00	80 728,70	-88%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	4 896 764,43	0,00	0,00	4 896 764,43	3 349 407,10	-28%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	5 706 532,43	0,00	0,00	5 706 532,43	3 450 135,80	-37%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT						

Tableau de financement

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-26 535,13	79 861,77	0,00	53 326,64	180 341,48	279%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	2 875 046,89	0,00	0,00	2 875 046,89	3 418 283,63	48%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	3 234 369,00	0,00	0,00	3 234 369,00	4 500,00	-99%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	58 317,85	-
TOTAL DES RESSOURCES	4 082 770,76	79 861,77	0,00	4 162 632,53	3 700 432,27	-12%
PRÉLEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	-375 647,42	-79 861,77	0,00	-455 509,19	1 753 694,49	-367%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

7/

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'EHPAD DES ANCIZES-COMPS.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250406	Approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 EHPAD de MANZAT
------------------	---

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente l'ERRD, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote de l'ERRD 2024.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote de l'ERRD, Monsieur Didier MANUBY.

RÉSULTATS 2024			
Section	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
HÉBERGEMENT	1 363 025,59 €	1 244 085,51 €	- 118 940,08 €
DÉPENDANCE / SOINS	858 819,43 €	1 007 901,77 €	+ 149 082,34 €
Résultat global de l'exercice : Excédent	2 221 845,02 €	2 251 987,28 €	+ 30 142,26 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE L'ERRD 2024 de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

D20250407	Affectation des résultats 2024 - EHPAD « Le Montel » de MANZAT
------------------	---

Le résultat total à affecter au titre de l'exercice N est composée du résultat comptable de l'année N auquel il convient d'incorporer l'intégralité du solde du report à nouveau qu'il soit excédentaire ou déficitaire.

Au vu du vote de l'ERRD 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme suit :

Réserve de compensation des déficits au 01/01/2024	247 935,01 €
Report excédentaire / déficitaire au 01/01/2024	- 94 682,38 €
RÉSULTAT 2024	30 142,26 €
Report excédentaire / déficitaire pour 2025	- 64 540,12 €
Réserve de compensation des déficits au 01/01/2025	183 394,89 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2024 de l'EHPAD « Le Montel » à MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250408 Approbation compte de gestion 2024 - budget annexe EHPAD « Le Montel » de MANZAT

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 043079

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. DEPENS DU PUY-DE-DOME

ETABLISSEMENT : CIAS CCM EHPAD MANZAT LEMONTEL

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44400 - CIAS CCM EHPAD MANZAT LEMONTEL
Compte de résultat consolidé

Exercice 2024
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CFP Initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Charges affectées à l'exploitation courante	295 307,33	500,00	0,00	295 807,33	361 137,03	23%
Groupe 2 - Charges affectées au personnel	1 402 134,70	306 343,68	0,00	1 708 478,38	1 511 739,00	-13%
Groupe 3 - Charges affectées à la structure	347 648,83	15 314,11	0,00	342 962,94	344 828,59	-3%
TOTAL DES CHARGES	2 045 090,86	322 157,79	0,00	2 347 248,65	2 221 695,62	-4%
EXCÉDENT	24 397,71	-180 981,45	0,00	-156 583,69	35 142,20	-11%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CFP Initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	2 810 918,07	64 120,58	0,00	2 875 038,63	3 090 137,77	1%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	232 450,50	77 055,83	0,00	308 506,33	309 850,21	1%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non saisissables	27 080,00	0,00	0,00	27 080,00	51 229,30	83%
TOTAL DES PRODUITS	2 069 448,57	141 176,39	0,00	2 210 624,96	2 251 207,28	2%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

2/

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 043079

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. DEPENS DU PUY-DE-DOME

ETABLISSEMENT : CIAS CCM EHPAD MANZAT LEMONTEL

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44460 - CIAS CCM EHPAD MANZAT LEMONTEL
Tableau de financement

Exercice 2024
EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFF Initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
INCURSION D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	155 284,31	0,00	0,00	155 284,31	157 304,31	-1%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	14 000,00	70 400,00	0,00	84 400,00	16 386,66	-80%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	171 284,31	70 400,00	0,00	243 684,31	173 690,97	-28%
APPORT AU FOND DE ROULEMENT	6 581,59	-261 278,43	0,00	-254 696,83	42 814,88	-117%

Tableau de financement

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFF Initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %) (1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	172 245,90	-180 875,43	0,00	-8 629,53	170 212,45	-2183%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	20 775,32	-
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	7 800,00	0,00	0,00	7 800,00	7 800,00	0%
TOTAL DES RESSOURCES	179 045,90	-180 875,43	0,00	-1 829,53	216 487,77	-2146%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

7/

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'EHPAD « Le Montel » de MANZAT.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250409	Approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE
------------------	---

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente l'ERRD, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote de l'ERRD 2024.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote de l'ERRD, Monsieur Didier MANUBY.

RÉSULTATS 2024			
Section	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
HÉBERGEMENT	976 176,33 €	929 975,19 €	- 46 201,14 €
DÉPENDANCE / SOINS	818 764,18 €	716 303,38 €	- 102 460,80 €
Résultat global de l'exercice : Déficit ou excédent	1 794 940,51 €	1 646 278,57 €	- 148 661,94 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE L'ERRD 2024 de l'EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

D20250410	Affectation des résultats 2024 - EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE
------------------	---

Le résultat total à affecter au titre de l'exercice N est composée du résultat comptable de l'année N auquel il convient d'incorporer l'intégralité du solde du report à nouveau qu'il soit excédentaire ou déficitaire.

Au vu du vote de l'ERRD 2024, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme suit :

Réserve de compensation des déficits au 01/01/2024	331 918,37 €
RÉSULTAT 2024	- 148 661,94 €
Réserve de compensation des déficits au 01/01/2025	183 256,43 €
Report excédentaire / déficitaire pour 2025	0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2024 de l'EHPAD « Les Orchis » à COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250411 Approbation compte de gestion 2024 - budget annexe EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 043019

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. EPENSE DU PUT-DE-DONC

ETABLISSEMENT : CIAS CSM EHPAD COMBRONDE ORCHI

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44560 - CIAS CSM EHPAD COMBRONDE ORCHI
Compte de résultat consolidé

Exercice 2024
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CEP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Charges affectées à l'exploitation courante	263 324,00	1 500,00	0,00	264 824,00	282 064,90	7%
Groupe 2 - Charges affectées au personnel	1 081 421,71	369 713,75	0,00	1 271 395,46	1 270 736,02	0%
Groupe 3 - Charges affectées à la structure	214 183,68	2 682,82	0,00	216 866,50	242 139,59	12%
TOTAL DES CHARGES BUDGÉT	1 479 829,59	273 956,57	0,00	1 752 886,16	1 794 940,51	3%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CEP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 175 668,48	50 259,74	0,00	1 225 928,22	1 249 380,49	2%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	221 361,07	57 704,37	0,00	269 065,44	339 382,00	27%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non classés	53 710,60	0,00	0,00	53 710,60	57 696,00	8%
TOTAL DES PRODUITS BUDGÉT	1 449 740,15	107 964,11	0,00	1 549 704,26	1 646 378,57	7%
DIFFICULT	38 188,44	165 992,46	0,00	204 181,66	148 561,94	-27%
(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.						2/

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063079

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. EPENSE DU PUT-DE-DONC

ETABLISSEMENT : CIAS CSM EHPAD COMBRONDE ORCHI

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44580 - CIAS CSM EHPAD COMBRONDE ORCHI
Tableau de financement

Exercice 2024
EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %)(1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-31 433,84	183 479,62	0,00	152 045,78	79 341,64	-49%
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	41 800,00	0,00	0,00	41 800,00	60 100,00	14%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	2 500,00	-49%
Titre 3 - Autres emplois	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	35 366,14	183 479,62	0,00	200 845,78	144 821,64	-28%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT						

Tableau de financement

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecarte réalisations - prévisions (en %)(1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00	23 332,74	-
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	2 000,00	47%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	25 332,74	1398%
PRÉLEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	23 366,14	183 479,62	0,00	200 845,78	118 489,10	-40%
(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.						7/

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'EHPAD « Les Orchis » de COMBRONDE.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Préambule : Le vote de l'EPRD dans le cadre d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)**

Avec un CPOM, il n'y a désormais plus de dialogue budgétaire, les établissements ne sont plus dans l'obligation de transmettre des propositions budgétaires au Conseil Départemental et il n'y a plus de "négociation" budgétaire annuelle.

Chaque année, le Conseil Départemental décide d'un taux directeur qui fixe l'augmentation des tarifs de la section hébergement.

Pour 2025, le taux directeur sera voté par le Département courant avril. Il semblerait que le taux s'établisse autour de + 3 %

Pour mémoire, pour les sections dépendance et soins, les forfaits globaux de dotation sont déterminés par un calcul résultant du GMP et du Pathos. Les dotations sont donc fixées par le conseil départemental pour la dépendance et par l'ARS pour le soin.

⇒ **Une nouvelle répartition des places hébergements permanents / hébergement temporaire**

Le CIAS a sollicité l'ARS et le département en août 2024 afin de faire évoluer et mieux répartir les places d'hébergement temporaire sur le territoire conformément aux objectifs du CPOM.

Le principe de l'hébergement temporaire est de permettre aux structures de répondre à une situation d'urgence ou à un besoin planifié en proposant des solutions d'hébergement de courte durée.

L'analyse des besoins du territoire, réalisé dans le cadre du CPOM, a montré un taux d'occupation moyen des places temporaires sur les quatre dernières années de 48,50 % sur l'établissement de Combronde contre un objectif habituel pour ce type d'accueil de 60 %. Sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge, la demande est plutôt tournée vers l'hébergement permanent.

Au-delà du fait que ces places ne répondent pas à la demande des usagers, cela implique également un déficit de recettes sur ces places temporaires, alors que les budgets des EHPADs, sont de plus en plus contraints et que les déficits annuels s'accumulent.

Afin d'adapter la capacité des établissements aux besoins du territoire, il a été proposé une évolution de la répartition des places temporaire sur l'EHPAD de Combronde permettant :

- d'ouvrir une place en hébergement temporaire sur l'EHPAD de Manzat
- de transformer 2 places d'hébergement temporaire sur Combronde en hébergement permanent.

Ainsi, au terme de l'évolution proposée, l'ARS a émis un arrêté à compter de janvier 2025 selon la répartition suivante :

	Hébergement permanent	Hébergement temporaire
EHPAD Les Orchis – Combronde	26	1
EHPAD Le Montel – Manzat	40	1
EHPAD du Lac - Les Ancizes-Comps	40	1

Soit un total de 3 places d'hébergement temporaire à partir de 2025.

L'évolution de la répartition des places d'hébergement temporaire en hébergement permanent permet d'envisager une augmentation du taux de remplissage avec une évolution des recettes d'environ 4 500 €.

⇒ **Une évolution de la dotation soins incertaine**

Pour mémoire, le calcul des dotations soins dépendent du GMP (GIR MOYEN PONDERE) et du PMP (PATHOS MOYEN PONDERE), du nombre de places et d'une valeur de point fixé par l'ARS.

L'EPRD 2025 a été construit avec une hypothèse de 0 % d'évolution de la valeur de point de la dotation soins.

Traditionnellement, la valeur du point est connue vers le mois de mai / juin

La projection de la dotation soins est la suivante :

	2024	EPRD 2025
TOTAL DOTATION SOINS COMBRONDE	425 067 €	431 239 €
TOTAL DOTATION SOINS MANZAT	606 450 €	604 659 €
TOTAL DOTATION SOINS ANCIZES	530 288 €	636 868 €
CUMUL TROIS EHPAD	1 561 805 €	1 672 766 €

L'évolution de la dotation est uniquement liée à l'augmentation du nombre de lits sur l'établissement de l'EHPAD du Lac.

⇒ **Une évolution de la dotation dépendance en fonction des décisions du Département sur la valeur du point**

Le forfait dépendance dépend du GMP et de la valeur du point fixé par le Département.

Le Département n'a donné aucune indication sur une évolution de la valeur du point.

Dans l'attente l'EPRD a été construit sur une valeur de point identique de 7,33 (pour mémoire il était de 7,22 en 2023)

FORFAIT DÉPENDANCE (HÉBERGEMENT PERMANENT)	2024	EPRD 2025
COMBRONDE	157 888 €	167 564 €
LES ANCIZES	220 193 €	257 576 €
MANZAT	259 629 €	254 791 €
CUMUL 3 ETABLISSEMENTS	637 710 €	679 931 €

L'augmentation du forfait dépendance est uniquement liée :

- à l'augmentation de capacité sur l'EHPAD du Lac
- à la variation (hausse ou baisse) du nombre de places d'hébergement permanent

⇒ **Reconstruction – extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps : deuxième année du lissage tarifaire**

Dans l'attente de l'ouverture du nouvel établissement en mai 2025, le Conseil Départemental avait proposé de lisser l'augmentation du tarif journalier prévue à l'ouverture de l'établissement sur deux exercices complets, soit

- + 4,50 € / jour en 2024
- + 4,62 € / jour sur 2025.

Cette augmentation tarifaire est liée à l'approbation du PPI (construction du nouveau bâtiment) par les instances tarifaires. Le lissage était inscrit et contractualisé au CPOM.

Avant application du taux directeur annuel, le prix de journée (HEB) moyen de l'EHPAD des Ancizes passerait donc de 63,71 € / jour à 68,33 / jour.

Avec l'ouverture du nouvel établissement des Ancizes, une réflexion a été menée afin d'entreprendre une démarche d'uniformisation des tarifs pour l'ensemble des EHPADs de la collectivité aboutissant à un tarif unique commun pour les trois établissements.

En appliquant le taux directeur décidé par le Département (conformément au CPOM) et en calculant un tarif moyen pondéré unique, le prix moyen annuel unique s'établirait à 70,58 €.

Dans le détail le bilan s'établit comme suit :

TARIFS MOYENS ANNUELS	Prix moyen annuel section HEB	COMBRONDE	MANZAT	ANCIZES
	Tarif actuel moyen annuel 2024	68,21 €	69,07 €	63,71 €
	Tarif Ancizes 2025 (prévu dans CPOM / PPI +4,62 €)			68,33 € / jour (soit + 138,60 € / mois)
	Taux directeur à appliquer	3,00%	3,00%	3,00%
	Tarif unique	70,58 €	70,58 €	70,58 €
	Augmentation du prix de journée (sur tarif moyen annuel)	2,37 €	1,51 €	6,87 €
	Recettes supplémentaires / 2024 par l'effet du taux directeur	22 683 €	22 052 €	32 859 €
TARIFS APPLICABLES	Tarif actuel réglé par le résident au 01/03/2025	68,83 €	69,63 €	65,05 €
	Tarif applicable au 01/05/2025 avec rétroactivité	71,99 €	71,99 €	71,99 €
	Impact résident (par jour) calculé sur tarif applicable	3,16 €	2,36 €	6,94 €

Les recettes supplémentaires pour l'ensemble des trois établissements s'élèvent à 77 594 €.

Compte-tenu que les évolutions tarifaires sont fixées par arrêtés du Président du Département en cours d'année, la réglementation prévoit un principe de rétroactivité du tarif. Cette rétroactivité permet de prendre en compte que sur une partie de l'année, les établissements n'ont pas perçu les recettes liées à l'augmentation tarifaire.

Il est donc calculé un prix de journée dit "tarif applicable" qui compense la non évolution du prix entre le 1^{er} janvier et la date de l'arrêté du Conseil Départemental.

Pour rendre effectif ce tarif unique, il conviendra de signer un avenant au CPOM avec le Conseil Départemental et l'ARS.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place d'un tarif unique pour les 3 EHPADs selon les conditions exposées ci-dessus,
- AUTORISE le président à signer l'avenant au CPOM concernant la tarification unique.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Report de la tarification différenciée**

La loi Bien vieillir du 8 avril 2024 ouvre la possibilité de mettre en place des tarifs différenciés au sein des EHPADs habilités totalement ou majoritairement à l'aide sociale. Cette mesure s'est concrétisée par un décret du 31 décembre 2024 (décret n°2024-1270) qui en fixe les conditions de mise en œuvre.

Ce décret introduit de la souplesse pour les EHPADs sur la fixation du tarif hébergement afin qu'ils retrouvent des marges financières selon le principe suivant :

- Le prix des résidents bénéficiant de "l'aide sociale" continue d'être fixé par le Département selon les conditions actuelles ;
- Le prix pour les autres résidents (qui ne bénéficient pas de l'aide sociale) est fixé librement par les établissements dans une limite de +35 % par rapport au tarif habilité. Ce prix ne s'applique qu'aux nouveaux résidents.

Compte-tenu des augmentations tarifaires déjà importantes liées à la mise en service du nouveau bâtiment neuf sur l'EHPAD du Lac, et à l'application du taux directeur fixé par le Conseil Départemental, il est proposé de ne pas appliquer de tarification différenciée en 2025

⇒ **Une dépense exceptionnelle : le nettoyage des comptes d'attente**

L'analyse des soldes des comptes d'attentes gérés par la trésorerie des EPSMS montre la nécessité

- De régulariser / annuler des titres sur exercices antérieurs
- D'admettre plusieurs titres en non-valeur

Le décompte par établissement s'établit comme suit

	ANNULATION TITRES SUR EXERCICE ANTÉRIEUR	ADMISSIONS EN NON VALEUR	Total général
ANC	3 091 €	18 735 €	21 827 €
COMB		5 266 €	5 266 €
MAN	919 €	7 237 €	8 157 €
Total général	4 010 €	31 239 €	35 249 €

Le total des écritures à régulariser s'élève à 35 249 €

Cette dépense exceptionnelle serait compensée par une subvention exceptionnelle du budget général de la communauté de communes.

⇒ **Des EPRD 2025 en déficit prévisionnel**

En appliquant l'ensemble des hypothèses budgétaires présentées ci-dessus, les EPRD sont déficitaires pour les 3 établissements :

Résultat budgétaire	EPRD 2025 prévisionnel
MANZAT	- 5 713 €
COMBRONDE	- 88 993 €
LES ANCIZES	- 62 837 €
TOTAL 3 EHPAD	- 157 542 €

⇒ **Une capacité d'autofinancement qui ne permet pas de couvrir le remboursement du capital des emprunts**

SUIVI EPARGNE NETTE	ERRD 2024	EPRD 2025
COMBRONDE	- 139 342 €	- 84 536 €
MANZAT	26 428 €	- 16 583 €
ANCIZES	116 341 €	79 067 €
CAF NETTE CUMULÉE 3 ÉTABLISSEMENTS	3 427 €	- 22 052 €

Le cumul sur les trois établissements montre que l'épargne nette cumulée ne suffit pas à rembourser le capital des emprunts contractés.

Seul l'EHPAD du Lac, malgré un déficit prévisionnel en section d'exploitation, dégage une CAF suffisante pour rembourser le capital des emprunts (lié au montant important des dotations aux amortissements qui constitue une ressource annuelle tableau de financement annuel des investissements).

⇒ **Subventions d'équilibre du budget général de la Communauté de Communes pour 2025**

Les subventions d'équilibre liées au PPI : ces subventions participent à l'équilibre budgétaire dans le cadre des projets immobiliers :

- EHPAD LES ORCHIS : Lors de la construction du nouveau bâtiment en 2010 et compte-tenu des accords avec les instances tarifaires, l'EHPAD de Combronde bénéficie d'une subvention d'équilibre lié au bâtiment à hauteur de 37 000 €.
- EHPAD DU LAC : Dans le cadre du projet de reconstruction extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps, il était prévu au sein du PPI validé par les instances tarifaires une subvention d'équilibre du budget général de la communauté de communes au profit du budget annexe EHPAD les Ancizes, pour participer à l'équilibre du budget de l'établissement à hauteur de 80 000 €.

Ces subventions sont versées chaque année à compter de la réalisation du bâtiment concerné

Compte-tenu de la dégradation des budgets, il est proposé de mettre en place des **subventions d'équilibre structurelles liées au fonctionnement des établissements** à hauteur de 180 000 € (total pour les 3 EHPAD). Ces subventions versées en fonction du résultat de l'année n et seront dans un premier temps versées sous forme d'avance de trésorerie.

Le bilan des subventions prévisionnelles d'équilibre s'établit comme suit :

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	BP 2024	BP2025	BP2025/BP2024
CIAE EHPAD - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Nettoyage des comptes d'attente		35 249 €	35 249 €
CIAE EHPADs - ÉQUILIBRE PROJET IMMOBILIER PPI	117 000 €	117 000 €	0 €
CIAE EHPADs - SUBVENTION D'EXPLOITATION STRUCTURELLE		180 000 €	180 000 €

⇒ **Equilibre des opérations d'investissements**

Les principaux investissements 2025 :

- La fin des travaux de reconstruction extension de l'EHPAD du Lac pour 1 036 414 € TTC
- Des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur l'EHPAD des Orchis (GTC et ECS thermodynamique) pour 120 000 € TTC
- Le remplacement du système de climatisation à Manzat pour 45 000 € TTC
- Le changement du dispositif d'alerte (appel malade) sur l'EHPAD des Orchis pour 40 000 € TTC
- Un véhicule mutualisé sur les trois EHPAD pour l'animation (en renouvellement véhicule HS)

L'équilibre budgétaire se fait par l'utilisation des réserves d'investissement (appelé Fond de Roulement Investissement).

ANNEE	D/R	EMPLOI	RESSOURCE
ANNÉE N	DÉPENSE	2 598 665 €	
	RECETTE		2 122 404 €
Total ANNÉE N		2 598 665 €	2 122 404 €
FRI	RECETTE		812 088 €
Total FRI			812 088 €
Total général		2 598 665 €	2 934 492 €

D20250413 Approbation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025
EHPAD « Le Montel » de MANZAT

Le compte de résultats prévisionnel 2025, section d'exploitation de l'EHPAD de Manzat se présente comme suit :

EPRD 2025	D - Dépendance	H - Hébergement	S - Soins	Total général
DÉPENSES	372 286,72 €	1 085 760,45 €	753 250,18 €	2 211 297,35 €
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	43 624,98 €	318 439,18 €	21 588,00 €	383 652,16 €
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	328 661,74 €	452 243,54 €	709 889,95 €	1 490 795,23 €
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		315 077,73 €	21 772,23 €	336 849,96 €
RECETTES	305 814,98 €	1 189 904,46 €	709 864,93 €	2 205 584,37 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	254 790,80 €	1 040 071,95 €	604 658,96 €	1 899 521,71 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	51 024,18 €	113 371,51 €	105 205,97 €	269 601,66 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables		36 461,00 €		36 461,00 €
DÉFICIT/ EXCÉDENT PRÉVISIONNEL	- 66 471,74 €	104 144,01 €	- 43 385,25 €	- 5 712,98 €

Le tableau de financement des investissements 2025 se présente comme suit :

ANNÉE	D/R	Compte	EMPLOI	RESSOURCE
ANNÉE N	DÉPENSES	1641 - Emprunt	159 777 €	
		205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences,	2 000 €	
		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	16 800 €	
		2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	47 440 €	
		2154 - Matériel et outillage	16 500 €	
		2184 - Mobilier	22 800 €	
		2182 - Matériel de transport	30 000 €	
	RECETTES	CAF		143 194 €
		10222 - FCTVA		3 145 €
Total ANNÉE N			295 317 €	146 340 €
FRI	RECETTES	FRI		676 792 €
Total FRI				676 792 €
Total général			295 317 €	823 132 €

La capacité d'autofinancement 2025 à hauteur de 143 194 € ne permet pas de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt. Cependant, le FRI des années précédentes à hauteur de 676 792 € permet de couvrir le remboursement de l'emprunt et les investissements de l'année 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'EPRD 2025 de l'EHPAD « le Montel » de Manzat.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250414	Approbation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 EHPAD du Lac - LES ANCIZES-COMPS
------------------	---

Le compte de résultats prévisionnel 2025, section d'exploitation de l'EHPAD du Lac des Ancizes-Comps se présente comme suit :

EPRD 2025	D - Dépendance	H - Hébergement	S - Soins	Total général
DÉPENSES	356 670,38 €	1 337 743,70 €	800 974,96 €	2 495 389,04 €
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	45 890,72 €	329 072,01 €	38 948,00 €	413 910,73 €
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	310 779,66 €	427 570,24 €	743 328,31 €	1 481 678,21€
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		581 101,45 €	18 698,65 €	599 800,10 €
RECETTES	302 392,79 €	1 392 600,07 €	737 559,67 €	2 432 552,53 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	258 920,20 €	1 017 874,41 €	636 868,48 €	1 913 663,09 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	43 472,59 €	263 394,00 €	100 691,19 €	407 557,78 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables		111 331,66 €		111 331,68 €
DÉFICIT/ EXCÉDENT PRÉVISIONNEL	- 54 277 ,59 €	54 856,37 €	- 63 415,29 €	- 62 836,51 €

Le tableau de financement des investissements 2025 se présente comme suit :

ANNÉE	D/R	Compte	EMPLOI	RESSOURCE
ANNÉE N	DÉPENSES	1641 - Emprunt	128 603 €	
		205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences,	2 000 €	
		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €	
		2154 - Matériel et outillage	15 921 €	
		2184 - Mobilier	10 000 €	
		2313 - Construction extension EHPAD	979 714 €	
		2181 - Mobilier	100 544 €	
		1641 - Prêt relais FCTVA	800 000 €	
	RECETTES	CAF		207 669 €
		1311 Etat DSIL		350 000 €
		1312 - Etat ARS		360 150 €
		10222- FCTVA sur construction bâtiment		308 088 €
		10222 - FCTVA sur autres matériels		5 248 €
		1641 - Prêt relais FCTVA		767 500 €
Total ANNÉE N			2 037 782 €	1 998 655 €
FRI	RECETTES	FRI		38 222 €
Total FRI				38 222 €
Total général			2 037 782 €	2 036 877 €

La capacité d'autofinancement 2025 à hauteur de 207 669 € est suffisante pour couvrir le remboursement du capital de l'emprunt.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'EPRD 2025 de l'EHPAD du Lac des Ancizes-Comps.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250415 Approbation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025
EHPAD « Les Orchis » - COMBRONDE

Le compte de résultats prévisionnel 2025, section d'exploitation de l'EHPAD de Combronde se présente comme suit :

EPRD 2025	D - Dépendance	H - Hébergement	S - Soins	Total général
DEPENSES	265 567,00 €	783 458,40 €	610 123,80 €	1 659 149,20 €
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	32 486,60 €	223 797,90 €	22 844,00 €	279 128,50 €
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	233 080,40 €	346 903,75 €	581 539,80 €	1 161 523,95 €
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		212 756,75 €	5 740,00 €	218 496,75 €
RECETTES	192 904,05 €	889 366,77 €	487 885,62 €	1 570 156,44 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	168 706,20 €	679 108,49 €	431 238,99 €	1 279 053,68 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	24 197,85 €	150 465,68 €	56 646,63 €	231 310,16 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	59 792,60 €	0,00 €	59 792,60 €
DÉFICIT/ EXCÉDENT PRÉVISIONNEL	- 72 662,95 €	105 908,37 €	- 122 238,18 €	- 88 992,76 €

Le tableau de financement des investissements 2025 se présente comme suit :

ANNÉE	D/R	Compte	EMPLOI	RESSOURCE
ANNÉE N	DÉPENSES	1641 - Emprunt	60 000 €	
		205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences,	2 000 €	
		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	41 000 €	
		2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	123 600 €	
		2154 - Matériel et outillage	14 966 €	
		2184 - Mobilier		
		2031-- Etudes	24 000 €	
	RECETTES	CAF		-24 536 €
		10222 - FCTVA		1 945 €
		1321 - Etat et établissements nationaux		80 000 €
Total ANNÉE N			265 566 €	57 409 €
FRI	RECETTES	FRI		113 943 €
Total FRI				113 943 €
Total général			265 566 €	171 352 €

La capacité d'autofinancement 2025 à hauteur de - 24 536 € n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement du capital de l'emprunt. Cependant, le FRI des années précédentes à hauteur de 113 943 € permet de couvrir le remboursement de l'emprunt et les investissements de l'année 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'EPRD 2025 de l'EHPAD « Les Orchis » de Combronde

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250416	Contrat de séjour et règlement de fonctionnement des EHPADs (Combronde - Les Ancizes - Manzat)
------------------	---

Suite à l'évolution de la répartition des places temporaires dans les établissements depuis le 1^{er} janvier 2025, chaque EHPAD bénéficie d'une place d'hébergement temporaire.

Les EHPADs des Ancizes et de Manzat bénéficient donc de 40 places d'hébergement permanent et l'EHPAD de Combronde bénéficie de 26 places d'hébergement permanent.

Il convient d'apporter les modifications concernant la répartition des places d'hébergement temporaire dans le contrat de séjour et dans le règlement de fonctionnement des EHPADS.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE la modification du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour des EHPADS

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250417	Convention de partenariat entre le CRT des Combrailles et les EHPADs du CIAS Combrailles, Sioule et Morge
------------------	--

⇒ **Présentation du dispositif :**

Le Centre de Ressource Territorial (CRT) a pour objectif principal de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie grâce à deux volets d'intervention :

- **Volet 1** : Appui aux professionnels du territoire (formation, logistique, ressources gérontologiques, locaux, activités et actions de préventions etc.).
- **Volet 2** : Accompagnement renforcé des personnes âgées nécessitant un soutien plus intensif à domicile en alternative à l'EHPAD.

Le dispositif prévoit la signature de plusieurs conventions adaptées en fonction des partenaires (EHPADS, professionnels du domicile, acteurs de la prévention et de la coordination...).

⇒ **Les partenaires et leurs engagements :**

La convention vise à définir les modalités organisationnelles, les responsabilités, les aspects financiers et principalement la mobilisation des ressources des EHPADs de CSM mises à disposition du CRT (activités, personnels...).

Le SSIAD des Combrailles s'engage à :

- Déployer les deux volets de la mission du CRT,
- Assurer la coordination administrative et budgétaire par la mise à disposition d'un temps de chefferie,
- Recruter un Care manager pour le pilotage et la mise en œuvre du projet,
- Assurer un suivi renforcé autour de la personne accompagnée par une coordination globale,
- Partager les informations utiles dans le respect de la confidentialité,
- Informer les partenaires des évolutions du CRT.

Les EHPADs du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge s'engagent à :

- Participer à l'élaboration pluridisciplinaire des projets d'accompagnement des personnes aidées,
- Mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires,
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles (formations, sensibilisation),
- Être relais sur le territoire du CRT et participer au parcours de la personne âgée,
- Participer aux instances de gouvernance et renforcer le maillage territorial,
- Communiquer sur le projet et fournir les indicateurs pour le suivi de l'activité du CRT.

⇒ **Ressources mises à disposition par les EHPADs de CSM :**

Volet 1 : Appui aux professionnels du territoire

- Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention : Atelier de prévention dans les EHPADs, atelier de prévention organisé par la collectivité, conférence sur les pathologies liées au vieillissement, vaccination.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants : Repas partagé, prise de repas quotidien à l'EHPAD, activités de loisirs, culturelles et intergénérationnelles, participation aux animations quotidiennes des EHPADs.
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques : Mise à disposition de la maison des bonnes pratiques située à Saint Pardoux.

Conditions d'organisation et financières :

- ✓ Accès gratuit pour les activités,
- ✓ Transport effectué uniquement sur le territoire de CSM (selon les activités),
- ✓ Contribution possible selon le type d'activité (repas partagés, repas quotidien, sorties culturelles),
- ✓ Une aide à domicile peut également être mobilisée pour l'accompagnement et le transport de plusieurs usagers. Coût : 21,40 €/heure (ex ; repas partagés, ciné seniors...),
- ✓ Un planning mensuel est envoyé par les structures du CIAS,
- ✓ Un nombre de place est limité selon les activités,
- ✓ Inscriptions auprès du CIAS ou des EHPADs selon les activités.

Pour l'ensemble du volet 1, des locaux sont à disposition sur réservation selon les disponibilités auprès des EHPADs : Salle Snoezelen et chariot mobile multisensoriel (EHPAD du Lac aux Ancizes-Comps et Combronde), pièces rafraîchies dans les EHPADs, salon de coiffure (EHPAD du Lac aux Ancizes-Comps et EHPAD les orchis à Combronde).

Volet 2 : Accompagnement renforcé des personnes âgées

- Mettre à disposition les ressources humaines :

Professionnels spécialisés : psychologue (accompagnement en groupe ou individuel), cadre de santé/IDEC/IDE (conseil et/ou évaluations). Les professionnels peuvent être sollicités sur des actions ponctuelles ou de courte durée. Durée de prévenance : 1 semaine. Le coût de chaque professionnel est facturé au CRT.

- Travailler en concertation et en coordination avec le CRT

En cas d'indisponibilité, l'EHPAD doit avertir le CRT sous 24h, proposer une solution et en justifier la cause. Toute évolution impactant le partenariat doit être signalée immédiatement et fera l'objet d'un avenant.

La convention est conclue pour un an, renouvelable tacitement, avec possibilité de résiliation (dénonciation par lettre recommandée avec un délai de prévenance de 3 mois).

Toute modification nécessite un avenant, avec information préalable de l'ARS et transmission au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre le CRT des Combrailles et les EHPADs du CIAS Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250418 Avenant aux marchés de travaux pour reconstruction - extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS - avenants N°3 des lots N° 1 et 18

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de l'EHPAD du Lac, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial donnant lieu à des avenants avec incidence financière :

Lot / Commune / Entreprise	Montant du marché initial	Montant après avenant précédent (HT)	Avenant N°3 (HT)	Variation par rapport au <u>montant initial du marché</u>	Variation cumulée par rapport au marché initial
Lot n°1 Terrassement - VRD BESANCON Frères	363 780,53 € HT	388 997,25 € HT	- 2 335,50€ HT	- 0,60 %	+ 6,29 %
Lot n°18 Equipements de cuisine EQUIP'FROID	33 295,00 € HT	33 930,00 € HT	+ 1 315,00€ HT	+ 3,88 %	+ 5,86 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise BESANCON pour le lot N° 1,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise EQUIP'FROID pour le lot N° 18.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250419 Prêt relais FCTVA - Reconstruction - extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS

Dans le cadre de la construction de l'EHPAD du Lac, en attendant l'encaissement total des montants de FCTVA, le CIAS avait contracté un prêt-relais à hauteur de 800 000 € qui prenait fin au 01/03/2025.

A ce jour, compte-tenu du solde restant à percevoir, il convient de renouveler ce prêt-relais pour un montant de 767 500 € sur une période de 24 mois.

A l'issue de la consultation des établissements bancaires, 1 offre de la Caisse d'Epargne nous est parvenue, aux conditions ci-dessous :

- Montant du prêt-relais : 767 500 €
- Durée : 24 mois
- Taux : Fixe à 2,79 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Echéances : trimestrielle
- Remboursement du capital : InFine
- Commissions : 0,10 % du montant emprunté (768 €)
- Conditions de remboursement anticipé : total ou partiel - sans pénalité

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le contrat d'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250420	Prêt relais SUBVENTIONS - Reconstruction - extension de l'EHPAD intercommunal situé aux ANCIZES-COMPS
------------------	--

Dans le cadre de la construction de l'EHPAD du lac, le CIAS a obtenu :

- une subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 500 000€, sur laquelle nous avons perçu à ce jour la somme de 150 000€
- une subvention "Plan d'aide à l'investissement" à hauteur de 1 250 000€ sur laquelle nous avons perçu à ce jour la somme de 840 350€

A ce jour, dans l'attente de l'encaissement des sommes restant à percevoir, il convient de contracter un prêt-relais pour un montant de 500 000€ sur une période de 12 mois.

A l'issue de la consultation des établissements bancaires, 1 offre de la Caisse d'Epargne nous est parvenue, aux conditions ci-dessous :

- Montant du prêt-relais : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : Fixe à 2,79%
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Echéances : trimestrielle
- Remboursement du capital : InFine
- Commissions : 0,10% du montant emprunté (500 €)
- Conditions de remboursement anticipé : total ou partiel – sans pénalité

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le contrat d'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

3 - BUDGET PRINCIPAL DU CIAS ET BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE PORTAGE REPAS ET D'AIDE À DOMICILE

D20250421 Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal du CIAS

44000 - CIAS COMBRAILLES SIOULE MORGE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 728,79	84 800,00	116 528,79
Titres de recette émis (b)	2 529,00	60 089,48	62 618,48
Réductions de titres (c)		28,80	28,80
Recettes nettes (d = b - c)	2 529,00	60 060,68	62 589,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	31 728,79	84 800,00	116 528,79
Mandats émis (f)	5 501,51	88 819,14	94 320,65
Annulations de mandats (g)		12 771,10	12 771,10
Dépenses nettes (h = f - g)	5 501,51	76 048,04	81 549,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 972,51	15 987,36	18 959,87

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget principal du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,
- DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge, dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250422 Approbation du compte administratif 2024 du budget principal du CIAS

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote du compte administratif Monsieur Didier MANUBY.

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	76 048,04	O	60 060,68
	Section d'investissement	B	5 501,51	H	2 529,00
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	12 987,36
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	29 199,79
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= O + H + I + J	
		81 549,55		104 776,83	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= O + I + K	
		76 048,04		73 048,04	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
		5 501,51		31 728,79	
TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F		= O + H + I + J + K + L	
		81 549,55		104 776,83	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du Budget principal du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

D20250423 Affectation des résultats 2024 du budget principal du CIAS
--

Au vu du vote du compte administratif 2024 du budget principal du CIAS, dont résultent les chiffres ci-dessous, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'affectation suivante, compte tenu du solde des restes à réaliser 2024 :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	12 987,36 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	29 199,79 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	76 048,04 €
Recettes fonctionnement 2024	60 060,68 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 15 987,36 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	12 987,36 €
Solde section de fonctionnement :	- 3 000,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	5 501,51 €
Recettes investissements 2024	2 529,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2024) :	- 2 972,51 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	29 199,79 €
D001/inv	Solde section d'investissement : 26 227,28 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024 : aucun RAR

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement :	26 227,28 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €

001D/inv	Besoin de financement :	pas de besoin de financement
----------	--------------------------------	------------------------------

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	- 3 000,00 €
<i>(à reprendre en dépense ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	- 3 000,00 €

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250424 Adoption du Budget Principal du CIAS - BP 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	30 095,48	3 868,20
=		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 26 227,28
=		+	+
Total de la section d'investissement (2)		30 095,48	30 095,48
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	83 950,00	86 950,00
=		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) -3 000,00
=		+	+
Total de la section de fonctionnement (3)		83 950,00	83 950,00
TOTAL DU BUDGET (4)		114 045,48	114 045,48

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Principal 2025 du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ Eléments d'analyses : Section fonctionnement :

La subvention d'équilibre sollicitée par le budget général du CIAS pour 2025 s'élève à 85 050 € se décomposant comme suit :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Variation BP2025/BP2024
Téléassistance	29 000,00 €	29 237,84 €	30 000,00 €	1 000,00 €
Frais fonctionnement	11 870,00 €	10 528,83 €	11 280,80 €	- 589,20 €
Secours exceptionnel	2 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Banque alimentaire / Epicerie solidaire itinérante	0,00 €	5 133,00 €	3 630,00 €	3 630,00 €
Bus des Montagnes	2 000,00 €	1 713,00 €	2 100,00 €	100,00 €
Semaine Bleue/actions de prévention	700,00 €	906,37 €	2 071,00 €	1 371,00 €
Charges de personnel (Direction action sociale 0,30 ETP et 0,2 ETP agent administratif),	26 000,00 €	26 000,00 €	28 000,00 €	2 000,00 €
Amortissements	2 529,00 €	2 529,00 €	3 868,20 €	1 339,20 €
Atténuation de charges : participation du CD au Bus des Montagnes et remboursement de frais pour les actions de prévention	1 213,00 €	4 044,12 €	1 900,00 €	687,00 €
Excédent/ Déficit de fonctionnement reporté	12 987,36 €	12 987,36 €	- 3 000,00 €	- 15 987,36 €
BESOIN DE FINANCEMENT / SUBVENTION EQUILIBRE	59 898,64 €	59 016,56 €	85 050,00 €	25 151,36 €

En 2024, l'excédent de fonctionnement reporté permet de diminuer la subvention d'équilibre de 12 987,36 € cependant la subvention d'équilibre a été calculée et versée avant la clôture de l'exercice ce qui engendre un déficit de 3 000 € à reporter sur 2025.

En 2025, le besoin de financement augmente pour deux raisons principales :

- Il n'y a plus d'excédent de fonctionnement reporté atténuer par la subvention d'équilibre :
(- 12 987 € de recettes en moins)
- Augmentation des différentes actions :
 - Téléassistance : augmentation du nombre de bénéficiaires : 289 (+ 1 000 €)
 - Prise en charge des coûts des animations (transports, prestataire, matériel) dans le cadre de la semaine bleue et des actions de prévention : 1 371 € de dépenses supplémentaires
 - Secours exceptionnel (3 000 €) : + 1 000 € par rapport au prévisionnel 2024
 - Epicerie solidaire itinérante/Banque alimentaire : 3 630 € (denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire et achat de matériel)
 - Amortissements : 1 339,20 €
 - Charges de personnel : 2 000 €

La subvention d'équilibre prévisionnelle 2025 s'élève donc à **85 050,00 €** (en  par rapport au BP 2024).

Section d'investissement :

Au CA, les dépenses correspondent au solde de l'ancien logiciel RH (EKSAE), à l'achat d'une imprimante et à des étagères pour la banque alimentaire.

Au BP, les dépenses correspondent à ce jour à l'achat de matériel informatique pour 2 500 € (ordinateurs, écrans...) et des écritures d'équilibre .

D20250425 Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe portage de repas du CIAS

44100 - CIAS CSM PORTAGE REPAS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 477,74	602 000,00	641 477,74
Titres de recette émis (b)	1 148,83	572 408,70	573 557,53
Réductions de titres (c)		10 823,92	10 823,92
Recettes nettes (d = b - c)	1 148,83	561 584,78	562 733,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 477,74	602 000,00	641 477,74
Mandats émis (f)	1 380,00	685 800,79	687 180,79
Annulations de mandats (g)		123 952,78	123 952,78
Dépenses nettes (h = f - g)	1 380,00	561 848,01	563 228,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	231,17	263,23	494,40

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget annexe portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,
- DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge, dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

D20250426	Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe portage de repas du CIAS
------------------	---

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote du compte administratif Monsieur Didier MANUBY.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	561 848,01	G	561 584,78
	Section d'investissement	B	1 380,00	H	1 148,83
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	26 903,42
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	12 328,91
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		563 228,01		601 065,94	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		563 228,01		601 065,94	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Au vu du vote du compte administratif 2024 du budget principal du CIAS, dont résultent les chiffres ci-dessous, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'affectation suivante, compte tenu du solde des restes à réaliser 2024 :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	26 003,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	12 328,91 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	561 848,01 €
Recettes fonctionnement 2024	561 584,78 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 263,23 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	26 003,42 €
Solde section de fonctionnement :	25 740,19 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	1 380,00 €
Recettes investissements 2024	1 148,83 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budgétaires) :	- 231,17 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	12 328,91 €
D001/inv Solde section d'investissement :	12 097,74 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	37 700,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	- 37 700,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé :	12 097,74 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 37 700,00 €
001D/inv Besoin de financement :	- 25 602,26 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	25 602,26 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2025)</i>	
Total affecté :	25 602,26 €

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	39 200,00	27 102,26
=		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 087,74
=		+	+
Total de la section d'investissement (2)		39 200,00	39 200,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	575 837,00	575 837,00
=		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		+	+
Total de la section de fonctionnement (3)		575 837,00	575 837,00
TOTAL DU BUDGET (4)		615 037,00	615 037,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe du Portage de repas 2025 du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ Eléments d'analyse - explications fonctionnement portage de repas

Analyse CA 2024

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	BP 2024	CA 2024	Différence BP2024/CA 2024
CIAS PORTAGE DE REPAS	80 215 €	96 366 €	+ 16 151 €

La subvention d'équilibre versées est supérieure au prévisionnel principalement du fait qu'il était prévu d'utiliser l'excédent de fonctionnement reporté (26 003 €) pour réduire exceptionnellement la subvention d'équilibre 2024.

Or l'excédent de fonctionnement a été utilisé pour financer le projet de contenants réutilisables en dépenses d'investissement.

Au final, le montant de la subvention d'équilibre remonte donc à 96 366 €, quasiment au niveau de la subvention d'équilibre 2023, puisque la subvention de fonctionnement était de 100 000 €.

⇒ **Activité et coût de revient**

45 303 repas ont été servis en 2024 (en augmentation par rapport au prévisionnel de 43 500 repas).

Un total de dépenses de fonctionnement de 561 848,01 €.

Le prix de revient 2024 s'établit comme suit :

	CA 2024	
Achat des repas : (au budget annexe restauration collective)	260 498,00 €	5,75 €/repas
Personnel de livraison : (soit l'équivalent de 3,48 ETP)	159 929,53 €	3,53 €/repas
Personnel administratif : (1,7 ETP)	72 500,00 €	1,60 €/repas
Assurances statutaires	11 119,76 €	0,25 €/repas
Véhicule (location + carburants + assurance + contrôle technique + entretien)	42 304,98 €	0,93 €/repas
Autres fournitures (barquettes, ...)	14 346,91 €	0,32 €/repas
Amortissement matériel :	1 148,83 €	0,03 €/repas
TOTAL DEPENSES (COUT DE REVIENT BRUT)	561 848,01 €	12,40 €/repas
Atténuation de charges (IJ + remboursement de personnel)	54 743,18 €	1,21 €/repas
COÛT DE REVIENT NET	507 108,83 €	11,19 €/repas
TOTAL RECETTES FACTURATION	410 475,57 €	9,06 €/repas
BESOIN DE FINANCEMENT	96 629,26 €	2,13 €/repas

Un prix moyen facturé de 9,06 €/ repas qui augmente par rapport à 2023 (8,51 €).

Le déficit est de 2,13 €/ repas (en diminution par rapport au CA 2023 : 2,29 €).

Le déficit d'exploitation 2024 s'élève donc à 96 629,26 € couvert par une subvention de fonctionnement de 96 366,03 € et de l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 263,23 €.

L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'élève donc à 25 740,19 € qui permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le projet d'achat des barquettes inox.

En 2024, le coût de revient a augmenté du fait :

- Une augmentation du carburant (1 045 €) : augmentation des trajets avec la livraison des repas des EHPAD à partir de mai 2024,
- Une augmentation des frais de fournitures d'un montant de 1 127 € (augmentation du nombre de barquettes et étiquettes),
- Une augmentation des frais de location des véhicules d'un montant de 3 200 € suite au nouveau véhicule à partir de septembre,
- Du prix d'achat des repas : augmentation de 0,25 €/repas
- Des charges de personnel suite aux arrêts maladies pour environ 1 200 h

⇒ **Perspectives 2025**

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE (en  par rapport au BP 2024)	BP 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
PORTAGE DE REPAS	80 215 €	96 679 €	+ 16 464 €

Le budget est construit sur une hypothèse de 45 300 repas.

La subvention d'équilibre 2025 augmente du fait de :

- **DÉPENSES NOUVELLES : 25 002 €**

- Revalorisation de 2 % du prix d'achat du repas au service restauration collective de 5,75 € à 5,80 € : 2 265 €
- Augmentation du nombre de repas livrés : 10 457 €
- Maintenance annuelle logiciel scan des menus : 2 880 €
- Augmentation du tarif location véhicule de portage des repas : 7 400 €
- Augmentation des charges de personnel : 2 000 € (*changement de compte pour le remboursement de mise à disposition de personnel et l'assurance statutaire qui passent des charges à caractère générales aux charges de personnel*)

- **AUGMENTATION DES RECETTES : 32 158 €**

- Augmentation du nombre de repas livrés : 16 227 €
- Augmentation du prix de vente des repas : 15 931 €

- **DIMINUTION DES RECETTES : 26 003 €**

- Pas d'excédent de fonctionnement reporté en 2025 (contrairement au BP 2024)

Le prix de revient projeté pour 2025 :

	BP 2025		
Achat des repas : (au budget annexe restauration collective)	262 757,00 €	5,80 €	/repas
Personnel de livraison : (soit l'équivalent de 3,48 ETP)	155 000,00 €	3,42 €	/repas
Personnel administratif : (1,63 ETP)	74 600,00 €	1,65 €	/repas
Assurances statutaires	12 500,00 €	0,28 €	/repas
Véhicule (location + carburants + assurance + contrôle technique + entretien)	51 200,00 €	1,13 €	/repas
Autres fournitures (barquettes, ...)	18 280,00 €	0,40 €	/repas
Amortissement matériel	1 500,00 €	0,03 €	/repas
TOTAL DEPENSES (COUT DE REVIENT BRUT)	575 837,00 €	12,71 €	/repas
Atténuation de charges (IJ + remboursement de personnel)	55 500,00 €	1,23 €	/repas
COÛT DE REVIENT NET	520 337,00 €	11,49 €	/repas
TOTAL RECETTES FACTURATION	423 658,00 €	9,35 €	/repas
BESOIN DE FINANCEMENT	96 679,00 €	2,13 €	/repas

Sur la base d'un prix moyen facturé de 9,36 € /repas (augmentation prévisionnelle du tarif de 4 % au 1^{er} mars). Le reste à charge s'élève à **2,13 € / repas** (contre 2,51 € au BP 2024), soit un besoin en fonctionnement de **96 679 €** couvert par **une subvention d'équilibre**.

La subvention d'équilibre prévisionnelle 2025 s'élève à 96 679 € ( en par rapport au BP 2024 mais stable depuis 2020 en faisant abstraction des excédents de fonctionnement reportés).

Section investissement :

Bilan 2024

Les dépenses correspondent à l'achat du logiciel portage de repas (ADONIS).

Perspectives 2025

Les dépenses correspondent au développement d'une option du logiciel portage de repas pour la facturation, du matériel informatique, à l'achat des barquettes inox ainsi qu'aux amortissements.

D20250429 Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe Aide à domicile du CIAS

44200 - CIAS CSN AIDES MENAGERES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	87 118,05	1 757 273,00	1 844 391,05
Titres de recette émis (b)	8 315,29	1 949 978,96	1 958 294,25
Réductions de titres (c)	0,00	261 514,07	261 514,07
Recettes nettes (d = b - c)	8 315,29	1 688 464,89	1 696 780,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	87 118,05	1 757 273,00	1 844 391,05
Mandats émis (f)	6 617,00	1 735 448,76	1 742 065,76
Annulations de mandats (g)	0,00	47 040,59	47 040,59
Depenses nettes (h = f - g)	6 617,00	1 688 408,17	1 695 025,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 698,29	56,72	1 755,01
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget annexe Aide à domicile du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,
- DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge, dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote du compte administratif Monsieur Didier MANUBY.

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	1 757 273.00 €	1 692 281.07 €	1 692 281.07 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0.00 €	3 872.90 €	3 872.90 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	133 000.00 €	126 016.91 €	126 016.91 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 539 500.00 €	1 489 149.06 €	1 489 149.06 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	84 773.00 €	73 242.20 €	73 242.20 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	1 757 273.00 €	1 688 542.97 €	1 688 542.97 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	78.08 €	78.08 €	78.08 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 224 375.00 €	1 242 655.98 €	1 242 655.98 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	530 319.92 €	445 635.54 €	445 635.54 €
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	2 500.00 €	173.37 €	173.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	87 118.05 €	6 617.00 €	6 617.00 €
20 Immobilisations incorporelles	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	52 118.05 €	6 617.00 €	6 617.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	87 118.05 €	154 180.99 €	154 180.99 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 103.57 €	145 865.70 €	145 865.70 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	300.81 €	300.81 €
28 Amortissements des immobilisations	8 014.48 €	8 014.48 €	8 014.48 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe Aide à domicile du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Au vu du vote du compte administratif 2024 du budget principal du CIAS, dont résultent les chiffres ci-dessous, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'affectation suivante, compte tenu du solde des restes à réaliser 2024 :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	79 103,57 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2024	1 688 408,17 €
Recettes fonctionnement 2024	1 688 464,89 €
Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	56,72 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	56,72 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Dépenses investissements 2024	6 617,00 €
Recettes investissements 2024	8 315,29 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budgétaires) :	1 698,29 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	79 103,57 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	80 801,86 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement :	80 801,86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	
Besoin de financement :	Aucun besoin

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	

2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)</i>	

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	56,72 €
<i>(à reprendre en dépenses ligne 002 du budget 2025)</i>	

Total affecté :	56,72 €
------------------------	----------------

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 764 794.19 €	1 764 794.19 €	1 764 794.19 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	133 750.00 €	133 750.00 €	133 750.00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 590 693.19 €	1 590 693.19 €	1 590 693.19 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	40 351.00 €	40 351.00 €	40 351.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 764 794.19 €	1 764 794.19 €	1 764 794.19 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	56.72 €	56.72 €	56.72 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 290 472.98 €	1 290 472.98 €	1 290 472.98 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	474 064.49 €	474 064.49 €	474 064.49 €
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	200.00 €	200.00 €	200.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	85 735.57 €	85 735.57 €	85 735.57 €
20 Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	55 735.57 €	55 735.57 €	55 735.57 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	85 735.57 €	85 735.57 €	85 735.57 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80 801.86 €	80 801.86 €	80 801.86 €
28 Amortissements des immobilisations	4 933.71 €	4 933.71 €	4 933.71 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe Aide à Domicile 2025 du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ Eléments d'analyse - explications fonctionnement aide à domicile

Bilan 2024 du service

SUBVENTION D'EQUILIBRE (en ▼ par rapport au BP 2024)	BP 2024	CA 2024	Différence BP2024/CA 2024
CIAS SERVICE AIDE À DOMICILE	197 000 €	107 735 €	- 89 265 €

La subvention d'équilibre est en diminution par rapport au prévisionnel.

La différence s'explique par des recettes issues de la tarification en hausse (hausse des tarifs) et augmentation du tarif plancher (remboursement de l'APA), avec au final une évolution de la tarification moyenne de + 1,49 €/heure (+ 6,38 % sur le prix moyen facturé).

Dans le détail :

- **DÉPENSES EN MOINS / BP 2024 : 75 682 €**
 - Fin de droits d'un agent pour l'allocation de retour à l'emploi : 14 000 €
 - Optimisation des exonérations de cotisations patronales (contrats saisonniers ne sont pas éligibles, alors que tous les motifs de remplacement sont éligibles) : 61 682 €
- **DÉPENSES EN PLUS / BP 2024 : 31 932 €**
 - Augmentation du nombre de kilométriques de déplacements réalisés par les agents : 6 600 €
 - Augmentations de nombre d'heures payées en raison de la hausse d'activité : 16 660 €
 - Hausse en 2024 de la cotisation de l'assurance statutaire : 8 672 €
- **RECETTES EN MOINS / BP 2024 : 1 892 €**
 - Remboursement de personne mis à disposition : 1 892 €
- **RECETTES EN PLUS / BP 2024 : 45 286 €**
 - Augmentation du nombre d'heures (+ 837 heures) et augmentation des tarifs horaires (APA et autres tarifs) : 30 156 €
 - Augmentation de la dotation qualité par le CD63 : 15 286 €

49 677 heures ont été réalisées en 2024 (48 840 heures effectuées en 2023) soit une augmentation de 1,71%. L'augmentation d'heures s'explique principalement par l'entrée des nouveaux bénéficiaires.

Le total des dépenses d'exploitation 2024 s'élève à 1 688 408,17 € (CA).

	CA 2024	
	Euros	Coût revient / heure
COÛT REVIENT BRUT	1 688 408,17 €	33,99 €
Atténuation de charge (IJ + remboursement MAD personnel)	337 901,13 €	6,80 €
COÛT DE REVIENT NET	1 350 507,04 €	27,19 €
Produits tarification	1 242 655,98 €	- 25,01 €
Produits financiers et produits non encaissables	173,37 €	- 0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	107 677,69 €	2,17 €
Subvention d'équilibre		107 734,41 €

Un prix moyen facturé de 25,01 €/ heure qui augmente par rapport à 2023 (23,51 €/h).

Le déficit est de 2,17 €/ heure (en diminution par rapport au CA 2023 : 3,44 €/h).

Le déficit d'exploitation 2024 s'élève donc à 107 734,41 € (en diminution par rapport au BP 2024 : 200 000 €).

Perspectives 2025

SUBVENTION D'EQUILIBRE (en ▼ par rapport au BP 2024)	BP 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
SERVICE AIDE À DOMICILE	197 000 €	144 630 €	- 52 370 €

Le budget est construit sur une hypothèse de 50 000 heures, soit + 333 heures par rapport au réalisé 2024.

Comparativement au réalisé 2024, les principales évolutions et les hypothèses sont les suivantes :

- **RÉDUCTION DE DÉPENSES : 2 972 €**
 - Baisse des dotations aux amortissements : 2 972 €
- **DÉPENSES NOUVELLES : 77 300 €**
 - Augmentation du nombre de kilomètres de déplacements réalisés par les agents : 3 379 €
 - Augmentations de nombre d'heures réalisées en raison de la hausse d'activité : 5 814 €
 - Hausse de la cotisation CNRACL : 9 833 €
 - Avancement grades et échelons : 36 855€
 - Hausse nombre d'heures rémunérées pour mise à disposition au profit des budgets CSM ou EHPAD (*changement de compte pour le remboursement de mise à disposition de personnel qui passe des charges à caractère générales aux charges de personnel*) : 3 258 €
 - Hausse coût de l'assurance statutaire (*changement de compte pour l'assurance statutaire qui passent des charges à caractère générales aux charges de personnel*) : 5 372 €
 - Hausse fourniture administrative : 1 513 €
 - Provision pour admission en non-valeur : 4 685 €
 - Hausse des forfaits téléphoniques pour utilisation des logiciels métiers (XIMI et Jamespot) : 1 600 €
 - Hausse des couts de formations (*en 2024 les couts ont été partiellement pris en charge dans le cadre projet Aide et Moi*) : 3 200 €
 - Logiciel qualité / Préparation évaluation interne : 1 791 €
- **DIMINUTION DE RECETTES : 13 016 €**
 - Dotation 2024 : sur l'exercice 2024 le solde de l'exercice 2023 a été supérieur au rattachement de produits : 5 416 €
 - Baisse IJ : 7 600 €
- **AUGMENTATION DES RECETTES : 51 075 €**
 - Augmentation du nombre d'heures (+333 h) avec un objectif de 50 000 heures annuelles : 8 075€
 - Augmentation des tarifs horaires (APA et autres tarifs) de + 3,84 % sur 10 mois : 39 742€
 - Remboursement de personnel mis à disposition des budgets généraux et EHPAD Ancizes : 3 258 €

Le prix de revient prévisionnel 2025 s'établit comme suit :

	BP 2025	
	Euros	Coût revient / heure
COÛT REVIENT BRUT	1 764 794,19 €	35,30 €
Atténuation de charges (IJ + remboursement MAD personnel)	329 434,00 €	6,59 €
COÛT DE REVIENT NET	1 435 360,19 €	28,71 €
Produits tarification	1 290 472,98 €	- 25,81 €
Produits financiers et produits non encaissables	200,00 €	- 0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	144 687,21 €	2,89 €
Subvention d'équilibre		144 630,49 €

La subvention d'équilibre prévisionnelle 2025 s'élève à 144 630 € (↘ par rapport au BP 2024)

Section investissement :

Bilan 2024

Les principales dépenses concernent le renouvellement du matériel informatique, 2 vélos électriques, du mobilier (armoire) ainsi que les amortissements.

Perspectives 2025

Les principales dépenses concernent du matériel informatique, les amortissements ainsi que des écritures d'équilibres.

⇒ Bilan des subventions du budget général de la communauté de communes aux différents budgets du CIAS

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	BP 2024	BP 2025	Différence BP2025 / BP2024
CIAS BUDGET GÉNÉRAL	59 899 €	85 050 €	25 151 €
CIAS PORTAGE DE REPAS	80 215 €	96 779 €	16 564 €
CIAS SERVICE AIDE À DOMICILE	197 000 €	144 630 €	- 52 370 €
CIAS EHPADs	117 000 €	332 249 €	215 249 €
TOTAL	454 114 €	658 708 €	204 594 €

La loi de financement de la Sécurité sociale 2022 a initié une réforme des Services Autonomie à Domicile visant à restructurer l'offre d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.

Elle propose deux modèles de service :

- Les services dispensant uniquement de l'aide, qui doivent respecter un nouveau cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des SAD, pour juin 2025
- Les services dispensant de l'Aide et des Soins : appelés « service Mixte/intégré »

1 - Une réforme qui n'impose aucune obligation au service d'aide à domicile de CSM :

Le SAAD n'a aucune obligation de développer une activité de soins infirmiers. Il a le « choix » et reste décisionnaire de son évolution.

Les autorités de tarification « n'imposent pas » de rapprochement avec un service de soins infirmiers.

En revanche, le SSIAD porté par le SMAD des Combrailles a l'obligation de proposer une activité d'aide ou de fusionner avec un SAAD d'ici décembre 2025.

2 - Les objectifs pour la collectivité

Dans le cadre de cette réforme, les objectifs pour la collectivité sont de :

- Conserver une gouvernance unique au sein de la collectivité,
- Maintenir la proximité avec les usagers à l'échelle des communautés de communes,
- Garder une cohérence avec la politique action sociale portée par la collectivité avec nos différents services à destination de la population (SAD, portage de repas, EHPADs, banque alimentaire, épicerie solidaire itinérante, actions de prévention...),
- Maintenir une qualité de service : en témoigne notamment l'attribution de la dotation qualité,

3 - Les solutions envisagées pour maintenir l'offre de soins portée par le SSIAD

Néanmoins, pour trouver une solution pour maintenir l'offre de soins portée par le SSIAD des Combrailles, plusieurs scénarii ont été imaginés :

- ✓ Scénario 1 - Répartition du SSIAD entre les 3 CIAS : Le SSIAD dispose actuellement d'une seule autorisation. Une répartition entre les 3 CIAS engendre 3 autorisations distinctes : Conforme à la réforme mais pas envisagé par l'ARS
- ✓ Scénario 2 - Transfert du SSIAD à un CIAS :
Le SSIAD transfère l'autorisation d'activité à un CIAS avec une autorisation sur l'ensemble du territoire des Combrailles et effectue une convention de partenariat avec les autres CIAS en matière de soins. Le CIAS porteur du SAD mixte, effectue la mission d'aide uniquement sur son intercommunalité. Scénario écarté par l'ARS
- ✓ Scénario 3 - Création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de mutualisation des moyens (GCSMS) : échelle des Combrailles ou Intercommunale : Ce scénario permet une mutualisation des fonctions supports Non conforme à la réforme donc refusé par l'ARS

Une solution temporaire est également possible : la signature d'une convention transitoire avec un service d'aide pour une durée de 5 ans. Cette convention est engageante et nécessite une autorisation unique en SAD mixte soit un seul arrêté d'autorisation de fonctionner. Elle est mise en place dans la perspective de constituer un service autonomie à domicile doté d'une entité juridique unique (fusion/absorption/GCSMS titulaire (intégré)). A terme, il est possible de mettre fin à cette convention, le SAD retrouvera son autorisation en tant que SAD aide cependant le SSIAD perdra son autorisation.

Après rencontre avec l'ARS, les 3 EPCI des Combrailles et le SSIAD, afin d'évoquer des différentes solutions pour le SSIAD (places de soins) sur le territoire des Combrailles, l'ARS recommande la création d'un Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) titulaire intégré à l'échelle des Combrailles (99 communes) pour garantir la continuité du SSIAD.

Cette proposition engendrerait la création d'une structure supplémentaire à l'échelle des Combrailles avec pour impact un dessaisissement de la gouvernance et de l'autonomie de gestion de CSM, une perte de proximité, une nouvelle entité qui complexifie le millefeuille territorial avec une perte de réactivité.

Il a été mentionné que les élus sont responsables devant les habitants et sont également les gestionnaires et décideurs des services et des financements qu'ils mobilisent et affectent au service d'aide à domicile.

4 - Quelques chiffres :

- Service d'aide à domicile : 430 bénéficiaires, 26 bénéficiaires commun avec le SSIAD soit 6 % des bénéficiaires du SAD
- Service de portage de repas : 170 bénéficiaires, 98 bénéficiaires bénéficient à la fois du SAD et du service de portage de repas (soit 23 %)
- EHPADs : 109 places en 2025, 59 % des résidents des EHPADs ont bénéficié du SAD avant de rentrer en EHPAD
- Actions de préventions : 37 actions de prévention mise en place en 2024 pour 407 participants dont 38 % bénéficient des services de CSM

Ces chiffres sont la preuve que les services apportés par le CIAS le sont dans un souci de prise en charge globale de la personne dépendante, dans un objectif de coordination entre les différentes prestations proposées par CSM.

Les services sociaux de CSM travaillent en transversalité afin de proposer un accompagnement adapté aux besoins des administrés et des seniors.

La collectivité ne souhaite pas remettre en cause un service à la population de qualité au profit d'une structure supplémentaire à l'échelle des Combrailles qui ne pourrait conserver la proximité apportée à nos administrés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- PRÉCISE ET VALIDE les orientations politiques suivantes
 - Conserver une proximité avec un service d'aide à domicile organisé à l'échelle de la communauté de communes,
 - Conserver le pouvoir décisionnaire sur la politique tarifaire, RH, action sociale, action de prévention,
 - Conserver la force du CIAS qui propose déjà une prise en charge globale,
 - Refuser toute création d'une structure élargie à l'échelle des Combrailles (Fusion, GCSMS titulaire/absorption) qui engendrerait un dessaisissement de la communauté de communes et de son CIAS.
- MAINTIENT un service autonomie à domicile d'aide seul sur le périmètre de CSM, si les solutions proposées par les instances tarifaires et les partenaires ne permettent pas de respecter ces orientations politiques.

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La communauté de communes a reçu une invitation à signer un courrier d'appel à la mobilisation intitulé « **L'accompagnement digne de nos aînés : un impératif moral et sociétal** » initié par plusieurs groupes de conseillers départementaux du Puy-De-Dôme.

Le rapport parlementaire établi en 2023 par Christine Pirès Beaune sur le reste à charge en EHPAD le souligne : "l'accès à ces établissements est devenu un luxe que peu de familles peuvent se permettre. Le coût médian d'une chambre en hébergement permanent atteint aujourd'hui 2 043 euros par mois, alors que la pension moyenne des retraité·es s'élève à 1 400 euros. Seul·es 24 % des résident·es peuvent financer leur séjour avec leurs revenus courants. Les autres doivent puiser dans leurs économies, faire appel à leurs proches ou solliciter une aide sociale souvent insuffisante."

Les personnels soignants et d'accompagnement sont à bout. Le rapport Pirès Beaune souligne que la priorité des acteurs du secteur reste l'amélioration du taux d'encadrement, la formation des salariés et leurs conditions de travail. Aujourd'hui, le manque criant de moyens et de personnels empêche d'assurer un accompagnement digne et bienveillant des résident·es.

Face à cette urgence sociale et humaine, les élu·es, professionnel·les du grand âge, usager·ères des services destinés aux personnes âgées et à leurs familles, demandent au gouvernement une évolution forte de l'action publique :

- Mettre au débat au Parlement une Loi grand âge à la hauteur des enjeux qui permette de mobiliser les acteurs et garantir un financement renforcé et pérenne pour une prise en charge des personnes âgées adaptée à leurs besoins. Les collectivités territoriales devront jouer un rôle majeur dans l'accompagnement de cette mobilisation sociétale.
- A partir des attentes des personnes âgées et de leurs familles mettre en place une offre de lieux de vie diversifiée en faveur de nos aînés dans le respect de principes fondamentaux : libre choix, accessibilité, respect de la dignité et des droits, préservation d'une vie sociale.
- Rendre les EHPAD accessibles financièrement à tou·tes, en plafonnant le reste à charge et en garantissant l'application de tarifs supportables pour les résidents et leurs familles, notamment par la mise en place d'un soutien des pouvoirs publics plus efficient.
- Améliorer les conditions d'accueil et la qualité de vie des résident·es, en renforçant les effectifs et en fixant des ratios minimaux de personnels ainsi que des normes d'encadrement du personnel soignant, à l'instar de ce qui vient d'être mis en place à l'hôpital.
- Valoriser et former les professionnel·les du grand âge, en améliorant leurs rémunérations et leurs conditions de travail.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité :

- AUTORISE le Président à signer l'appel à la mobilisation en ligne

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 25

Contre : 1 - M. MUSELIER Jean-Pierre

Abstention : 1 - Mme DELVINCOURT Béatrice

4 - POUR INFORMATION

⇒ Actions de Prévention sur inscription auprès du CIAS : Programmation avril-juin 2025

- **Jardin intergénérationnel** animé par le RPE de CSM : **Vendredi 4 avril à l'EHPAD de Combronde**
- **Repas partagé** entre les seniors du territoire et les enfants des ALSH : **Mercredi 9 avril à l'EHPAD de Combronde**. Le repas sera d'une activité commune et d'un moment d'échange.
- **Atelier « Bien Manger »** en partenariat avec l'ARSEPT : **Jeudi 10 avril à la Maison des Bonnes Pratiques de Saint-Pardoux**. Bilan individuel pour des participants.
- **Spectacle Musical et dégustation de Barbe à papa** : **Mardi 15 avril à l'EHPAD de Manzat**
- **Conférence « Gestes et Postures au Jardin : Jardiner sans se blesser »** en partenariat avec l'ARSEPT : **Jeudi 17 avril matin à Jozerand**. Conférence animée par une ergothérapeute démonstration des bonnes postures à adopter, conseils et présentation d'outils ergonomiques.
- **Ciné Seniors** animé par le service culture de CSM : **Jeudi 17 avril à partir de 15h au Cinéma La Viouze, projection du film Intouchables**
- **Soins Socio-esthétiques** en partenariat avec Sens et Soins : **du 23 avril au 30 juin aux Ancizes-Comps**. Les ateliers seront animés par Armande SOUSA socio-esthéticienne. Ils sont à destination des femmes ayant été ou étant suivies pour un cancer du sein sans restriction d'âge.

⇒ Présentation des résidences seniors de Combronde en partenariat avec Auvergne habitat et Sopria société de promotion Auvergne

Dans un contexte de vieillissement de la population, le maintien de l'autonomie des personnes âgées, la lutte contre l'isolement et la recherche d'un cadre de vie adapté et sécurisé sont devenus des enjeux majeurs.

Le projet Habitat Seniors à Combronde s'inscrit dans cette dynamique en proposant une solution d'habitat inclusif, alternative entre logement classique et établissement médicalisé.

La commune a engagé la construction de 25 logements locatifs non-meublés adaptés aux personnes âgées, en couple ou seules. Ce projet est porté par Auvergne Habitat, Aésio Santé et Daphné Accompagnement à domicile.

De plus, pour garantir un accompagnement social et collectif, un référent de vie sociale sera présent au sein de la résidence. Il sera l'interlocuteur principal des locataires, en charge de l'organisation de la vie collective, notamment à travers la mise en place d'activités de prévention. Il assurera également le lien avec les services de soins locaux, en particulier ceux du groupe AÉSIO Santé.

Par ailleurs, la structure Daphné Accompagnement à Domicile interviendra dans le cadre des animations collectives, en soutien au référent de vie sociale.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2026. Cependant, les dossiers de demande d'inscription pourront être retirés dès juillet 2025, soit en mairie, soit sur le site « demande de logement social ».

5 - ACTUALITE DES PÔLES

⇒ Actualité Pôle EHPAD

✓ Futur EHPAD des Ancizes : EHPAD Du LAC

La réception de chantier a eu lieu le mercredi 19 mars. Les entreprises hors marché ont pu intervenir par la suite, le planning d'intervention de ces dernières se poursuit comme convenu. Le mobilier des chambres et des lieux communs, ainsi que le mobilier de bureaux ont été installés. Les télévisions ainsi que les tringles à rideaux ont également été posées. Les formations nécessaires avant l'ouverture ont également eu lieu (formation d'évacuation et de la manipulation de la SSI, formation de manipulation des rails).

Les deux commissions (sécurité et conformité) ont eu lieu le 31 mars et le 02 avril. Ces deux commissions ont eu des suites favorables ce qui permet de tenir les délais et ouvrir l'EHPAD aux résidents le 06 mai.

Suite aux avis favorables des commissions, un courrier d'information avec la date d'ouverture de l'établissement va être envoyé aux familles, la visite de l'établissement a été fixée au 26 avril. Les familles pourront alors prendre connaissance des lieux. Un second courrier indiquant le n° de la chambre de leur parent sera envoyé dans un second temps, il sera également notifié les possibilités d'accès à l'établissement pour eux en amont. En effet, la semaine avant le déménagement (semaine 18), l'établissement sera accessible pour les familles des résidents qui pourront commencer à apporter des affaires. Une assistante de direction sera déjà présente sur place.

De plus, une réunion avec l'ensemble de l'équipe de l'EHPAD des Ancizes a eu lieu le 24 mars, afin de valider l'organisation des soins et du bio nettoyage du nouvel EHPAD. La répartition des chambres a également été élaborée, l'organisation du jour J a été finalisée.

Le transfert des résidents se fera en deux temps : Matinée et début d'après-midi. Deux repas auront lieu : un dans le nouvel EHPAD et un dans l'ancien. Les équipes seront en nombre suffisant pour assurer le repas dans les deux établissements. Des renforts sont apportés par les autres services de la communauté de communes (Restauration notamment) et par la mairie pour aider à l'accueil des résidents et au service du repas. Le service technique sera entièrement dédié à l'EHPAD des Ancizes sur cette journée.

Planning déménagement : Plusieurs éléments sont à finaliser avant le déménagement :

- Le nettoyage de l'EHPAD qui aura lieu semaines 15 et 16
- La livraison des stocks et rangement de ces derniers dans les locaux semaine 17
- L'installation des distributeurs de papier/ savon qui aura lieu début de semaine 17
- Préparation des lits et entretien des espaces extérieurs.
- Semaine 18 : Semaine dédiée aux familles
- Semaine 19 déménagement

⇒ **Actualité Pôle Maintien à domicile**

✓ **Ciné seniors**

Le CIAS, en partenariat avec le pôle culture, met en place des séances de cinéma **gratuites** spécialement **dédiées aux seniors du territoire et aux résidents des EHPADs**. Une réflexion interservices a été menée pour assurer une organisation adaptée aux besoins des seniors et des résidents des EHPADs.

Organisation de l'action :

- Participation à l'action sur inscription auprès du CIAS,
- Projection des films, en séance publique au Cinéma La Viouze aux Ancizes-Comps,
- Programmation des films en coordination avec les agents du cinéma. En fin de séance les participants voteront pour le prochain film,
- Transport effectué par le SAAD pour les bénéficiaires et les seniors du territoire, soit 16 personnes, accompagnées par un intervenant à domicile,
- Transport effectué par l'EHPADs pour les résidents soit 5 personnes, accompagnées par une animatrice.

Ce projet vise à renforcer le lien social, à lutter contre l'isolement et à favoriser les échanges entre les personnes vivant à domicile et celles en établissement. Elle permet également aux résidents des EHPADs de participer à une activité culturelle en dehors de l'établissement et de partager un moment convivial avec les seniors du territoire.

6 - QUESTIONS DIVERSES

➤ **Date et lieu de la prochaine réunion :** le jeudi 19 juin 2025 à Loubeyrat

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibérés, Monsieur le Président lève la séance à 22 h 00.

Liste des délibérations du jeudi 3 avril 2025

D20250401	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2025	7
D20250402	ADHESION A L'ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX PAR LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADUHME).....	12
D20250403	APPROBATION DE L'ÉTAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024 EHPAD DES ANCIZES-COMPS.	17
D20250404	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - EHPAD DES ANCIZES-COMPS	17
D20250405	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE EHPAD DES ANCIZES-COMPS.....	18
D20250406	APPROBATION DE L'ÉTAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024 EHPAD DE MANZAT	19
D20250407	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - EHPAD « LE MONTEL » DE MANZAT	19
D20250408	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE EHPAD « LE MONTEL » DE MANZAT	20
D20250409	APPROBATION DE L'ÉTAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024 EHPAD « LES ORCHIS » DE COMBRONDE	21
D20250410	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - EHPAD « LES ORCHIS » DE COMBRONDE	21
D20250411	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE EHPAD « LES ORCHIS » DE COMBRONDE	22
D20250412	MISE EN PLACE D'UN TARIF UNIQUE DES 2025 POUR LES TROIS EHPAD	25
D20250413	APPROBATION DE L'ÉTAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2025 EHPAD « LE MONTEL » DE MANZAT	28
D20250414	APPROBATION DE L'ÉTAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2025 EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS	29
D20250415	APPROBATION DE L'ÉTAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2025 EHPAD « LES ORCHIS » - COMBRONDE	31
D20250416	CONTRAT DE SEJOUR ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EHPADS (COMBRONDE - LES ANCIZES - MANZAT)	32
D20250417	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRT DES COMBRAILLES ET LES EHPADS DU CIAS COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE.....	32
D20250418	AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR RECONSTRUCTION - EXTENSION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS - AVENANTS N°3 DES LOTS N° 1 ET 18.....	35
D20250419	PRET RELAIS FCTVA - RECONSTRUCTION - EXTENSION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS.....	35
D20250420	PRET RELAIS SUBVENTIONS - RECONSTRUCTION - EXTENSION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS	36
D20250421	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS.....	37
D20250422	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS.....	38
D20250423	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS.....	39
D20250424	ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS - BP 2025.....	40
D20250425	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS	42
D20250426	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS	43
D20250427	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS.....	44
D20250428	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS - BP 2025	45
D20250429	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS	48
D20250430	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS	49
D20250431	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS	50
D20250432	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS - BP 2025	51
D20250433	REFORME DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)	55
D20250434	APPEL A LA MOBILISATION : L'ACCOMPAGNEMENT DIGNE DE NOS AINES : UN IMPERATIF MORAL ET SOCIETAL	57

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 3 AVRIL 2025

Le Président, M. GUILLOT Sébastien	Le Secrétaire de séance, Mme BLANC Mireille
---------------------------------------	--

Les membres du conseil d'administration :

Membres Elus

BERTIN Christine Combronde	BOULEAU Bernard Blot l'Eglise	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat
CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles	CHARBONNEL Pascal Teilhède	DA SILVA Sidonio Saint Angel
DOSTREVIE Corinne Manzat	FABRE Jean Louis Davayat a donné procuration à M. CHARBONNEL Pascal	GUILLOT Sébastien Gimeaux
LEFOUR Maryse Saint Georges de Mons	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	MARTIN Roland Prompsat a donné procuration à Mme GRANET Séverine
MUSELIER Jean-Pierre Saint Myon	PERRET Delphine Combronde a donné procuration à Mme BERTIN Christine	PERRIN Julien Saint Georges de Mons
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint Pardoux	RAFFIER Christian Saint Quintin Sur Sioule a donné procuration à M. MANUBY Didier	

Membres Nommés

AUBIGNAT Michel Saint Rémy de Blot Absent	BLANC Mireille Blot l'Eglise	CHABRIER Laëtitia Lisseuil Absente
CLEMENT Julie Champs Absente	DELVINCOURT Béatrice Yssac-la-Tourette	DERIGON Dominique Vitrac
DURANTEL Sylvie Saint Gal sur Sioule	GRANET Séverine Gimeaux	GUEYTON Christiane Jozerand Absente
LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LEYMARIE Josette Saint-Hilaire-la-Croix	MATHEY Françoise-Paule Montcel
NONY Marie-Anne Beauregard-Vendon	NOUZILLE Jean-Yves Châteauneuf-les-Bains Absent	POTELLERET Carole Pouzol
RAYNAUD Isabelle Queuille Absente		

Ledit procès-verbal en date du 3 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du à